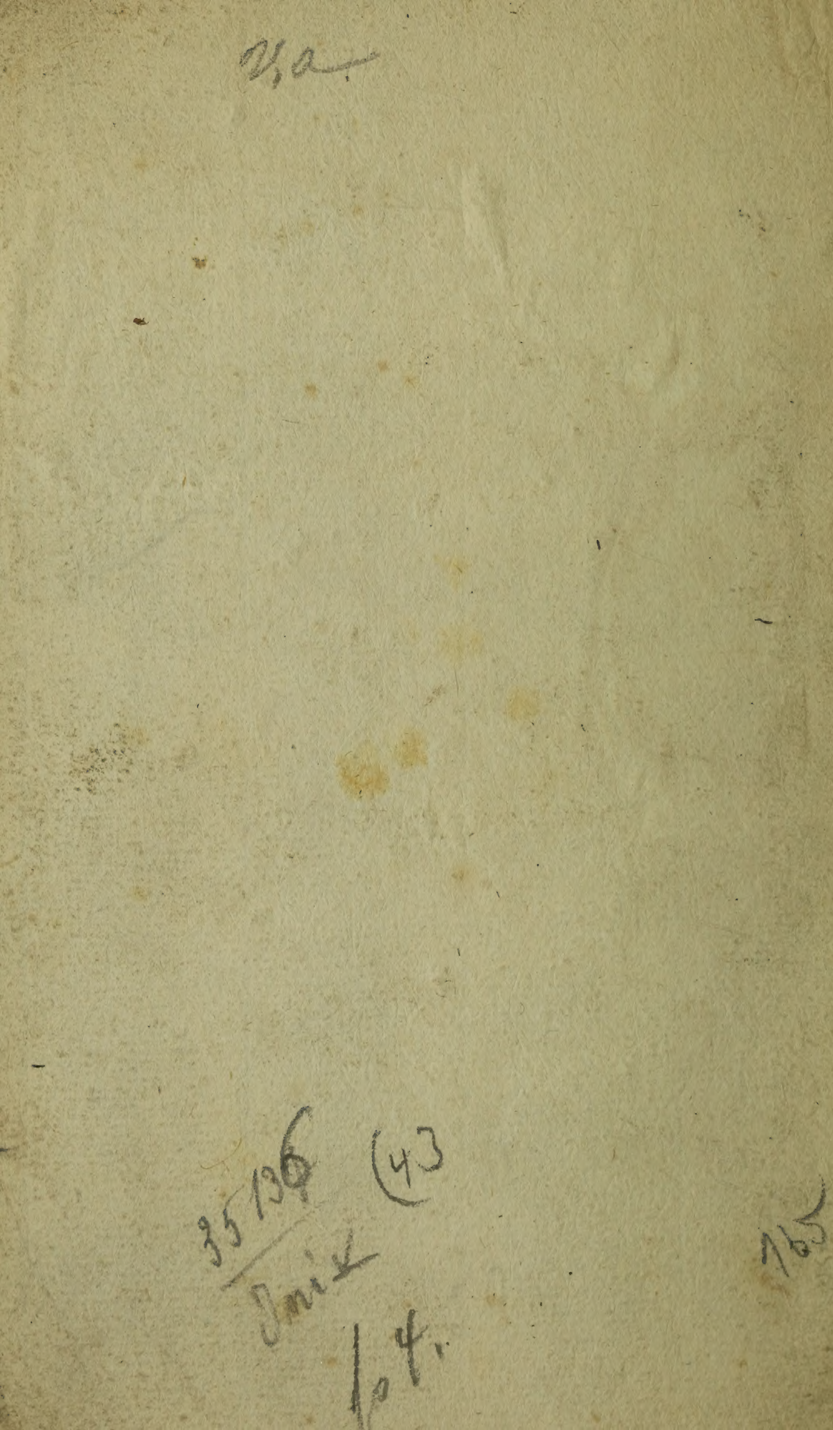



35136
(43
165

PRÉSENS

DES

COURTISANES,

OU

GALANTERIES DE CYTHERE.

TROPHÉES DE GLOIRE, OU LAURIERS

REMPORTÉS PAR LES GUERRIERS DE CYPRIS,

DANS LA MILICE DE CYTHERE;

AVEC quelques préceptes de sagesse, pour le moral, & de tempérance, pour le physique de l'homme, *&c.*

Cordis depravatio corruptionem corporis necessè trahit.

PAR M. L.** auteur des moyens qui ont fait cesser la peste, en 1769, à Marseille, Membre & Professeur du Collége de la même Ville, &c.



A PARIS,

Chez { L'AUTEUR, faubourg Saint-Denis, aux Bains médicinaux, N.° 31.
Et les Libraires qui vendent les Nouveautés.

M. DCC. LXXXV.

Avec Approbation & Privilège du Roi.

Ches Lauteur rue tournon n.° 30 ou Ches les M.ds de nouveautés

On trouvera à la seconde Partie de cet Essai, un précis du Traitement de la Maladie dont il s'agit, avec le Régime, & ce qu'il y a de plus essentiel dans la conduite.

On a joint encore à la suite, quelques Piéces relatives à cet objet.

On prévient aussi que les Spécifiques qui sont la base de ce Traitement, ont été revus, corrigés & perfectionnés, depuis qu'ils ont été approuvés.



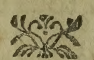
AUX CRITIQUES
INJUSTES.

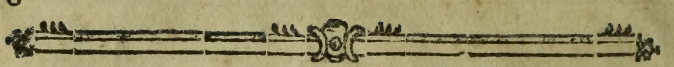
CENSEURS, qui critiquez avec tant d'aſſurance,
Tout ce qui ne ſort pas de vôtre grand cerveau ;
Faites luire à nos yeux votre belle ſcience,
Ou ceſſez de médire à travers le rideau.

L'Envie a beau maſquer ſes détours & ſa rage,
Tôt ou tard on découvre & ſa brigue, & ſes coups ;
Il faut ſuivre dans tout les préceptes du Sage,
Et prouver par des faits qu'on penſe mieux que nous.

AUX PERSONNES BIENFAISANTES.

C'EST aux ames ſenſibles, qui ſavent compatir aux maux de l'humanité, que nous oſons adreſſer ce Précis, afin qu'elles daignent concourir au but que nous nous ſommes propoſé, & ſeconder en même tems les vues ſages du Gouvernement.





AVERTISSEMENT

SUR

LES OBJECTIONS QU'ON PEUT FAIRE.

BIEN des perſonnes pourront dire, que nous ſommes trop outrés dans le tableau ou la deſcription que nous donnons de la maladie dont il s'agit ; & que cette derniere n'étant plus ſi grave aujourd'hui, comme elle l'a été dans les premiers tems qu'elle a paru, ou qu'elle s'eſt manifeſtée le plus en Europe, il était inutile de la peindre ſous des traits qui peuvent la faire méconnaître.

Nous répondons, que ſi c'eſt les gens de l'art qui la trouvent telle, ils verront bientôt qu'ayant fait un portrait général, il a fallu raſſembler tous les traits qui lui ſont propres, pour la caractériſer, au point qu'on pût la reconnaître, ſous quelque aſpect qu'on voulût la conſidérer.

Nous ajoutons également, que cette affection étant moins une maladie, que l'assemblage de presque toutes les autres, *est minùs morbus, quàm assimilatio ferè omnium morborum*, il n'est donc pas étonnant qu'il faille réunir tant de symptomes pour la rendre complette.

Nous répondons encore, que nous aimons mieux la présenter avec tous ses attributs, tant anciens que modernes, que de manquer la ressemblance par le défaut de matériaux, ou pour la décrire seulement dans l'état où elle se trouve aujourd'hui ; c'est-à-dire, dans un tems & dans une position, où elle a changé, en quelque façon, de masque, sans avoir changé de caractere.

Nous ajoutons également, que les anciens tableaux qui représentent la vérité, pour être mis à la moderne, n'en sont pas les plus recherchés par les vrais connaisseurs ; par conséquent nous aimons mieux qu'il paraisse moins agréable, pourvu qu'il soit vrai, & qu'il présente le caractere, au naturel, du sujet qu'il a fallu exposer aux yeux de la gé-

néralité des connaiſſeurs, que de le faire paraître d'une autre façon.

Nous diſons encore, que ſi ce n'eſt pas des perſonnes de l'art qui puiſſent ſe plaindre, qui ſoient effrayées du ſombre & du triſte qu'on y trouve; nous aimons mieux leur avoir préſenté l'objet ſous des couleurs effrayantes, déſagréables, & les en éloigner, que de leur laiſſer ignorer le ſujet, ou lè leur flatter, ce qui les aurait attiré davantage ; & c'eſt préciſément tout le contraire du but que nous nous ſommes propoſé.

Par la même raiſon, nous aimons mieux leur être utiles, qu'agréables, quoique nous fuſſions infiniment flatté de poſſéder l'un & l'autre.

Nous croyons qu'on ne trouvera pas mauvais que nous obſervions, ce que l'on fait cependant depuis long-tems, qu'il n'y a rien de plus difficile que de faire un portrait fidèle & d'apres nature, puiſque les plus habiles Peintres en manquent tous les jours; par conſéquent nous penſons qu'on nous fera quelque mérite, (nous ne diſons pas d'avoir atteint ce point, mais de l'avoir tenté) non-

ſeulement pour avoir cherché à trouver la reſſemblance, mais encore pour avoir employé les couleurs, les nuances qu'il convient, afin de rendre les traits tels qu'ils ſont, & ne pas manquer le point eſſentiel ſans lequel tout le reſte n'eſt rien.

On ſait encore que, dans ce cas, il faut tâcher d'atteindre le but qu'on s'eſt propoſé, qui conſiſte ici à rebuter les jeunes gens des objets dont il s'agit, par tout ce qu'il y a de hideux à la choſe, qui eſt l'article le plus important dans ce ſujet; mais nonobſtant cela, il faut encore ſuivre les principes, les règles & les préceptes du genre de peinture dont on a voulu ſe ſervir, pour mieux exprimer le ſentiment & l'action.

Tous ces différens points ſont autant d'entraves qui gênent l'eſprit, & s'oppoſent continuellement aux efforts de l'imagination.

Nous croyons par conſéquent que les connaiſſeurs, qui ſavent le prix & les conſéquences de ce genre de travail, nous ſauront quelque gré, d'avoir mis le diagnoſtic de ce fléau ſous cet aſpect & ſur ce point de vue; conſéquemment ſous la forme la plus

convenable & la plus commode qu'il nous a été poſſible, afin que les perſonnes judicieuſes puiſſent en voir l'enſemble dans un ſeul coup d'œil; que les jeunes gens ſoient mieux en état de les graver & de les retenir plus facilement dans leur mémoire, puiſque c'eſt pour eux que ces Quatrains ont été compoſés.





PRÉSENS DES COURTISANES, *OU* GALANTERIES DE CYTHERE.

PREMIERE PARTIE.

AVANT-PROPOS.

POUR inſpirer une crainte ſalutaire aux jeunes gens, & leur faire fuir les maux dont il s'agit, nous avons cru néceſſaire de leur préſenter, dans un ſeul coup d'œil, le tableau de la maladie en général, dans lequel on trouve en même tems le portrait du malade en particulier.

Les peres & meres, ainſi que les perſonnes

qui ſont chargées de l'éducation de la jeuneſſe, depuis l'âge de quinze ans, devraient les leur apprendre de bonne heure, afin qu'ils les miſſent à profit, & qu'ils puſſent ſe préſerver d'une maladie qui eſt d'autant plus à craindre, qu'elle ſe communique par la voie du plaiſir le plus naturel, le plus général, qui ſe fait ſentir le premier de tous, & dans un âge où la raiſon, n'étant pas encore formée, ne peut oppoſer que d'inutiles efforts.

Les attraits de la volupté ont alors tant de puiſſance ſur leur eſprit & ſur leurs organes, (qui n'ont encore aucune expérience,) qu'ils ne peuvent écouter que ce qui leur offre des ſenſations agréables ; c'eſt pourquoi on ne ſaurait trop tôt leur apprendre les moyens de s'en préſerver.

Quant à ce qui regarde l'âge adulte, ou de raiſon, il eſt néceſſaire que ceux qui ſont dans le cas, voyent ce tableau, qu'ils ne connaiſſent que légèrement, afin que l'aſpect de tout ce qu'on y voit d'horrible & de hideux, joint à l'expérience qu'ils peuvent en avoir eue, & la réflexion, puiſqu'ils ſont dans un âge à pouvoir s'en ſervir : tous ces moyens réunis puiſſent les en détourner.

La maladie dont il s'agit, fait tant de ravages tous les jours, & se masquant sous tant de formes différentes, se complique avec un si grand nombre d'autres, (qui deviennent incurables en les traitant pour ce qu'elles se montrent en apparence) qu'on ne saurait trop user de précautions.

C'est cette horrible maladie qui empoisonne les douceurs de la vie dans sa source même.

C'est elle qui met le désordre dans l'hyménée, & qui ne fait goûter qu'en tremblant le plaisir le plus naturel, & qui, sans cela, serait le plus pur.

C'est pourquoi, on ne saurait trop prendre de précautions & de moyens pour s'en mettre à couvert.

Puisque nous ignorons qu'il existe rien de ce genre, après *le Débauché converti* (*a*), nous croyons donc que les peres & meres, &c. feraient bien de mettre ce portrait sous les yeux de leurs enfans, quand ils sont dans l'âge où les passions, d'ordinaire, les perdent avant le

(*a*) L'Auteur de cette piéce ne connaissant le sujet qu'en Peintre en poésie, & ne paraissant pas avoir le même dessein que nous, n'a pu le décrire qu'en Poëte.

tems, ou leur font traîner une vie languiſſante, par les excès auxquels ils ſe livrent.

RÉFLEXION.

COMME nous ne faiſons pas un état de la verſification, ne donnant dans ce genre, que par occaſion; nous ſouhaitons que cet Eſſai puiſſe inſpirer à quelque grand Maître le goût d'en faire un tableau complet, au point qu'il puiſſe remplir l'objet que nous nous ſommes propoſé.

Principium dulce eſt, ſed finis Amoris amarus:
Læta venire Venus, triſtis abire ſolet.

OVIDE.





TABLEAU

DU SERVICE DE CYTHERE,

Où l'on trouve le portrait des Guerriers qui se sont signalés par leurs vaillans exploits.

ESCLAVES de l'erreur, d'une vaine chimere,
Vous qui courez après votre destruction;
Qui prenez pour amour & pour aveu sincere
L'art de porter les mœurs à la corruption.

Instrumens d'un pouvoir brutal & tyrannique,
Mortels, qui vous placez souvent au rang des Dieux;
Rougissez d'exercer cette obscure pratique (*a*),
Et conservez un sang qui vous est précieux.

Que l'on jette un regard sur les tristes victimes
Que la débauche immole à sa voracité;
Qu'on voye les écueils & les profonds abymes
Ouverts de tous les tems par la lubricité.

Tableau de la maladie en général.

Voyez ces fiers Guerriers, ces Héros de Cythére,
Couchés sur leurs grabats, en proie à leurs tourmens,
Criblés de mille traits, désolés de misere,
Se livrer à leurs cris, à mille emportemens.

(*a*) Usage dans lequel sont les jeunes gens de fréquenter les femmes de mauvaise vie.

Voyez leurs corps chargés de tumeurs, de pustules;
De bubons venimeux, & d'ulcères malins;
Leurs ongles, leurs cheveux sont pourris de fistules,
D'où sortent des poisons, & des mortels venins.

Ces squeletes mouvans, ces cadavres en vie,
Entraînent avec eux les odeurs des tombeaux;
On ne voit plus sur eux qu'opprobre, qu'infamie,
Qui dechirent leur sein, & qui sont leurs bourreaux.

Hospices destinés au traitement de ces maladies.

Quel spectacle effrayant! quelle image terrible,
S'offrent à mes regards, quand j'entre dans ces lieux!
Où les pleurs les sanglots percent l'ame sensible,
Font retentir les airs & résonner les cieux.

Le tableau désolant de ces tristes fantômes,
Fend le cœur de pitié, pénétre de douleur;
Et l'on ne dirait pas qu'ils ayent été des hommes,
Tellement leur aspect allarme de frayeur.

Je gémis quand je vois la frappante peinture
Des maux que la débauche enfante tous les jours;
Je tremble encor de voir la souffrante Nature,
Qui de l'humanité recherche les secours.

Portrait du malade en particulier.

Le front sec & ridé, semé de couperoses;
Les yeux pales, mourans, dans l'orbite enfoncés;
Les paupieres tombant sur eux, à demi-closes,
Ne montrent que le blanc des globes renversés.

Le

Le teint jaune & plombé, les pommes décharnées;
Sur leur rouge on ne voit qu'une trifte pâleur;
Les fleurs du coloris font fèches ou fanées
Et n'offrent au regard qu'un mafque qui fait peur.

Les levres pâliffant; les dents noires, tremblantes,
Préfentent de la mort les apprêts effrayans;
Un torrent d'infections, d'exhalaifons fumantes,
Sort du gofier, du nez, tel qu'aux agonifans.

La langue, le palais, les gencives rongées,
Empeftent l'odorat & foulèvent le cœur.
Les abcès purulans, des glandes engorgées
Exhalent de leur centre un volcan de vapeur.

A ces traits que l'on joigne une bave écumante,
Qui, de cet antre affeux, fort à flots redoublés;
Etant une liqueur & cauftique & brûlante
Elle y ronge les nerfs qu'elle en avoit troublés.

Si l'on jette un regard aux parties contractantes,
On trouvera des fruits de toutes les faifons,
Des poreaux, des choux-fleurs, des ragades faillantes,
Des fics, des champignons, des clous & des fleurons.

On remarque en ces lieux un prodige admirable,
Qui furprit de tout tems, bien des obfervateurs;
Sous la même liqueur, (merveille incomparable!)
Une fontaine coule & produit trois couleurs.

Les auteurs de nos jours & de notre exiftence,
Souvent font devorés de dartres & de vers (*a*);

(*a*) C'eft pour ménager la delicateffe de l'oreille, qu'on a re-

Ces miracles du corps & de l'humaine eſſence,
De rubis venimeux tous les jours ſont couverts.

Hélas! combien de fois ces reſſorts admirables,
Ces chefs-d'œuvres divins, en tout miraculeux,
Sont des ſpectres d'horreur, aux yeux épouvantables,
Et tombant à lambeaux, deviennent monſtrueux!

Les membres décharnés, leur peau jaune & livide,
Pareils au cuir d'un ladre, à celui d'un lépreux;
La chair molle, pendante & d'une odeur fétide,
N'ont plus aucun reſſort & qu'un toucher hideux.

Les articulations ne ſont plus qu'enkiloſes,
Les os exfolliés juſqu'aux ſucs moëlleux;
On les voit inégaux, par nombre d'exoſtoſes,
Tortueux ou courbés, rudes & raboteux.

Combien de fois encore une gangrene affreuſe
N'enleva-t-elle pas ces ſacrés inſtrumens,
Mit le comble à la honte, & rendit malheureuſe
La victime & la proie de ces amuſemens!

Réflexions.

Le ſiege des plaiſirs devient celui des peines,
Quand nous courons après des délices nouveaux;
Lorſqu'un fatal virus s'eſt gliſſé dans nos veines,
L'auteur de nos beaux jours eſt celui de nos maux.

---

cours à cette expreſſion, pour ſuppléer à celle de morp....qu'on a ſous-entendu, & qui eſt le ſymptome ordinaire en pareil cas.

Invocation à la Philoſophie.

Sage Philoſophie, éclaire l'ignorance;
A tant d'aveugles-nés fais luire ton flambeau;
Sur leur triſte penchant exerce ta puiſſance;
Et de leurs yeux voilés arrache le bandeau.

Exhortation aux Ames charitables & honnêtes, qui, par état, ſont chargées de ſoigner ces malheureux.

Commandez ſans aigreur, corrigez ſans menaces;
Ramenez par des faits, jamais par la rigueur;
Parlez à vos égaux, ſur-tout dans leurs diſgraces,
Le ſyrop à la bouche & le miel dans le cœur.

Apoſtrophe à l'Eſprit humain.

Delires rougiſſans, pitoyable manie,
Qui faites des humains un ſépulcre d'horreurs;
Aveuglement fatal, obſcure frénefie,
Aux habitans des bois inſpirez ces fureurs.

Aux perſonnes ennivrées de leurs paſſions.

Mortels, ouvrez les yeux fermés à la lumiere,
Voyez dans quel abyſme on vous trouve plongés;
Rougiſſez d'aſſervir votre ame à la matiere,
De céder au pouvoir qui vous a ſubmergés.

Connaiſſez mieux le prix & toute la nobleſſe
Du ſang que vous verſez dans vos égaremens;
L'encens que vous brûlez à l'obſcure Déeſſe
N'eſt pas fait pour ſervir à vos déréglemens.

Maximes de ſageſſe pour les perſonnes de tout âge & de tout état.

Il n'eſt qu'un ſeul moyen dans la Nature entiere,
D'où tout vit, tout dépend & regle nos projets;
Il n'eſt que ce ſeul point & que cette lumiere,
Qui fixe nos deſtins, & commande aux ſuccès.

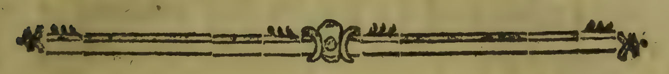
C'eſt un ſage milieu; c'eſt la juſte balance
Qu'il faut à nos deſirs & dans nos mouvemens;
De cette ſage loi connaiſſons l'importance;
Suivons-en la maxime & les commandemens.

Le principe eſt conſtant, & la regle eſt certaine;
Il ne faut point d'extrême; il ne faut point d'excès:
C'eſt le plus ou le moins de plaiſir ou de peine,
Qui ſont de tous nos maux la cauſe & les effets.

Eſt modus in rebus, ſunt certi denique fines,
Quos ultrà citràque nequit conſiſtere rectum.

HORACE, Art. poët.





EXPLICATION

DES MOTIFS

Qui ont dirigé notre conduite dans ces Avis.

Comme le corps humain eſt un compoſé de moral & de phyſique, ils agiſſent de concert, plus ou moins dans tout, pendant la vie : par la même raiſon, il faut les avoir toujours en vue l'un & l'autre, quand on opere quelque choſe ſur eux, tant dans l'état de ſanté, que dans celui de maladie.

Les préceptes & les exemples que nous venons de donner, ſont bien capables de faire de grandes impreſſions ſur l'eſprit, pour qu'il ſente l'abus de ces égaremens ; mais comme ils ont beſoin de quelque explication, nous allons y ſatisfaire.

Il ne ſuffit pas de dire, comme ont fait quelques Auteurs, qu'une choſe eſt mauvaiſe, qu'elle conduit à des périls, tant contre la ſanté, que contre la vie ; mais encore il faut

faire voir qu'on s'y livre ſur de faux principes; & lorſqu'on en a démontré la fauſſeté, c'eſt alors le cas d'en faire voir les dangers & les conſéquences; autrement on prend les avis pour une déclamation d'uſage, ainſi qu'on regarde ceux qui viennent de la morale ordinaire, leſquels faiſant quelques ſenſations dans le moment, ſont oubliés celui d'après, parce qu'on n'a pas ſu les prendre dans la bonne & vraie ſource, ni nous intéreſſer au point de nous en faire ſentir tout le prix.

Puiſque nous nous propoſons de mettre ce point dans un plus grand jour ſur un ouvrage d'une beaucop plus grande étendue, qui doit paraître ſous peu de tems, il nous ſuffit de dire en ce moment, que les principes qui nous entraînent à ces écarts, ſont faux, mal appliqués & très-mal entendus; il n'eſt pas étonnant alors qu'ils nous conduiſent à de fauſſes conſéquences, & à des abus qui tendent tôt ou tard à notre deſtruction.

Les bornes de cet Eſſai ne nous permettant pas d'entrer dans aucun détail, il nous ſuffira de dire, qu'il n'eſt pas étonnant qu'on n'ait jamais corrigé les abus contre leſquels

on déclame tant, parce qu'on n'en a jamais bien découvert ni attaqué la cause.

Il ne faut donc pas s'étonner qu'on n'en ait jamais détruit jusqu'à présent les effets.

Il est encore moins surprenant que nous voguions toujours dans l'incertitude, & que nous voyions de plus en plus les mêmes excès.

On verra les preuves de ce que nous venons d'avancer dans l'ouvrage qui vient d'être désigné ci-dessus.

Nous nous bornons à présent à donner quelques avis relatifs au sujet dont il s'agit.

Nous observerons donc qu'il ne suffit pas de dire, que les passions conduisent à mille maladies, mais encore il faut ajouter que, si on ne veut pas y être exposé, il convient, avant toutes choses, de mettre en uasge ces avis.

Préceptes de sagesse et de santé.

Il faut, 1.° *détourner de nos sens les objets qui leur sont agréables, ainsi que tout ce qui peut les affecter.*

2.° *Fuir toutes les occasions qui peuvent nous procurer leur recontre, comme de les voir, de les entendre, de les toucher, &c.; autrement tout ce qu'on peut faire devient inutile.*

Voilà, en général, tout ce qui peut garantir des impressions que les objets font sur le moral, & de celles que ce dernier fait secondairement sur le physique.

Nous ne pouvons pas entrer dans un plus long détail sur un objet aussi vaste, parce qu'il nous menerait trop loin.

Les autres causes roulent toutes sur les impressions que les oublis dans le régime alimentaire font également sur l'esprit, & sur celles que ce dernier fait à son tour sur le corps.

On trouvera toutes ces causes développées dans l'ouvrage qui doit paraître à ce sujet, ainsi que la conduite qu'il faut tenir pour remédier aux effets.

En attendant, nous allons hasarder quelques réflexions sur les personnes qui ont été l'objet de cet Essai.

RÉFLEXIONS.

Nous sommes persuadés que les Dames de Cythere, ainsi que leurs Favoris, seront indisposés contre nous, sur ce que nous faisons de leur ouvrage des tableaux qui ne leur

ſeront pas agréables ; mais s'ils veulent bien ſentir le prix de nos intentions, & rendre juſtice à notre bonne volonté, ils ceſſeront de nous en ſavoir mauvais gré.

Notre but a été uniquement de peindre au naturel les déſordres que produit la maladie dont il s'agit, & de la préſenter, aux yeux des jeunes gens, ſous les couleurs qui lui ſont propres, pour leur en faire voir le danger & toute l'horreur.





AMENDE PARTICULIERE
EN FAVEUR
DES COURTISANES.

NOUS ſommes bien aiſes de prévenir les eſprits, que, malgré qu'il paraiſſe par le titre de cet Eſſai, & par tout ce qu'il renferme, que la ſource du mal dont il s'agit, vient des objets qui y ſont déſignés; cependant nous penſons qu'on ne nous ſoupçonnera pas de croire que nous l'attribuons entiérement aux ſeules Courtiſanes, & que ce n'eſt que pour ſuivre le cours des idées reçues, que nous avons tenu ce langage.

C'eſt auſſi la raiſon pour laquelle nous avons cru qu'il convenait d'ajouter ici un avis particulier, non-ſeulement pour juſtifier notre opinion dans l'eſprit des autres, ſur ce point, mais encore pour rendre juſtice à la vérité.

Par conséquent, nous déclarons avoir entendu, qu'il fallait fuir le vice, par-tout où il se trouvait; c'est-à-dire, tant dans l'un que dans l'autre sexe, puisque c'est à eux que nous osons adresser ce discours, pour la conservation de leur santé, & celle de leurs bonnes mœurs.

Nous ajoutons, par la même raison, qu'il est aussi nécessaire aux jeunes gens de s'éloigner des libertins de profession, qu'il l'est aux femmes honnêtes de fuir celles de leur sexe qui vivent dans la débauche.

Sur le faux & ridicule préjugé où l'on est, de nos jours, que ces dernieres sont nécessaires, pour la sûreté des autres; & dans la fausse opinion, où elles sont elles-mêmes à ce sujet, qu'elles sont d'une nécessité absolue, pour de prétendus besoins dont nous avons prouvé ailleurs la chimere & l'erreur; elles sont plus excusables (d'en faire leur état, outre qu'elles s'en servent pour vivre) que les libertins, qui, n'ayant pas les mêmes raisons, n'en suivent pas moins le même exemple.

Nous voulons dire que, s'il eſt indigne aux Courtiſanes de communiquer le vice qu'elles ont à des perſonnes ſaines, lorſqu'elles pourraient, à la rigueur, l'éviter; il eſt encore plus indigne & bas en même tems, aux hommes qui ſont dans le même cas, de ſuivre leur exemple.

C'eſt-à-dire, que malgré que ces femmes ſoient très-condamnables de faire paſſer les mauvais levains qu'elles ont dans leur ſang, à ceux qui vont, ſur la bonne-foi, partager avec elles ce qu'ils ont de plus noble, de plus cher & de plus précieux; elles ſont cependant beaucoup plus excuſables que ceux qui ſont dans le même cas, par la raiſon que faiſant de ce commerce un état, elles ne peuvent guères l'éviter, ſans nuire, à un certain point, au produit qui doit en réſulter, quoiqu'elles le puſſent en toute rigueur, ainſi qu'il a été dit.

Mais il n'en eſt pas de même de ceux qui, dans un genre de vie libre, étant bleſſés des mêmes traits, vont vicier celles qui ne le ſont pas encore.

Bien plus, ils vont quelquefois séduire l'esprit & corrompre le cœur d'une femme, & souvent celui d'une demoiselle honnêtes, malgré qu'ils soient dans cette situation; & pour mettre le comble à leur basse perfidie, ils ne se font pas une délicatesse de saisir l'instant qu'elles sont dans leurs bras, & qu'ils leur font, en cet état d'ivresse & de délire, les plus fortes protestations de tendresse, pour leur transmettre ce funeste poison.

C'est de ces oublis de la part de l'épouse ou de l'époux, que viennent le divorce, la guerre & le désordre dans les maisons: c'est de ces écarts que vient la peste éternelle dans les familles, & que de pauvres innocens sont les tristes victimes de ces égaremens.

Il ne suffit pas à ces enfans de débauche d'avoir recours à mille artifices, pour tendre des piéges à leurs proies & les faire succomber à leurs desseins, afin d'obtenir le prix de leurs faveurs; mais encore ils ont la noirceur de choisir le moment qu'elles leur abandonnent tout ce qu'elles ont de plus cher dans le monde, (qui sont le cœur, la vie & l'honneur,) pour les couvrir d'opprobre, leur faire passer le

reſte de leurs jours dans la triſteſſe, dans l'amertume, & ſouvent pour leur donner la mort.

D'après ce qui vient d'être expoſé, il eſt facile de comprendre, que le vice dont il s'agit procède autant de l'un que de l'autre ſexe; parce que n'étant pas plus inné ou inhérant dans la femme que dans l'homme, il n'a pu ſe tranſporter des climats où il a pris naiſſance, & où il eſt endémique, dans les nôtres, qu'en ſe communiquant par la voie des deux ſexes; donc, il n'appartient pas plus à l'un des deux qu'à l'autre : par conſéquent auſſi, nous voulons dire qu'il faut autant fuir ceux qui les poſſèdent, que celles qui ſont dans le même cas.

Il eſt vrai que les Courtiſanes étant, par état, beaucoup plus ſouvent expoſées à recevoir ce levain que les hommes qui les fréquentent, & qui ne vont chez elles que par accident, il paraît plus naturel de croire qu'on eſt plus ſouvent expoſé avec elles qu'avec les hommes en général, excepté ceux qui ſont un commerce continuel avec ces dernieres.

Quant à ce que nous venons d'avancer, que c'eſt ſur de faux principes qu'on a recours à ces femmes, qu'il n'y a point de néceſſité d'y avoir recours; encore moins y en a-t-il de les tolérer, malgré les raiſons & les préjugés reçus, & qui ſont contraires à cette aſſertion. C'eſt ce que nous avons amplement démontré dans l'ouvrage mentionné ci-devant qui doit paraître inceſſamment.

Voilà l'expoſé de nos ſentimens pour nos ſemblables, & les avis quc nous avons cru pouvoir leur donner, pour prévenir les maux qui ne leur arrivent que trop ſouvent, ainſi que pour la conſervation de leurs jours.

Nous ſouhaitons qu'ils les mettent à profit; nous nous croirons bienheureux, & notre bonheur ſera complet, ſi nous apprenons un jour que nos conſeils ayent pu leur être de quelque utilité.

Fin de la premiere Partie.

PRÉSENS



PRÉSENS DES COURTISANES, OU GALANTERIES DE CYTHERE.

SECONDE PARTIE.

AVANT-PROPOS.

Nous croirions manquer à un des points les plus essentiels de cet Essai, si nous négligions de joindre à ce tableau le traitement de la maladie dont il s'agit, pour tâcher de le rendre aussi utile qu'intéressant, & à la portée de tout le monde.

C'est à ce dessein que nous allons joindre, ci-après, tout ce qu'il y a de plus nécessaire

dans la conduite des remèdes qu'il faut employer. Les ſpécifiques dont il eſt queſtion dans cet Eſſai, ont été augmentés, corrigés, perfectionnés, depuis qu'ils ont été approuvés par les Académies, au point qu'ils ne laiſſent plus rien à deſirer.

Avantages & commodités qu'on trouve dans cette Methode.

CES avantages conſiſtent 1.° à une dépenſe très-médiocre, ſur-tout, vis-à-vis de ce qu'il en coûtait autrefois.

2.° A ce qu'au lieu de garder l'appartement, il faut au contraire ſortir tous les jours avant les repas; il faut faire par conſéquent de l'exercice pendant deux heures, ſoir & matin, pour que les ſécrétions & excrétions de l'urine, de la tranſpiration, des ſelles, &c. puiſſent ſe faire avec plus d'ordre, plus de facilité, plus d'exactitude & d'abondance; puiſque c'eſt par ces voies que la nature & l'art, par des efforts combinés entr'eux, ſe ménagent ces iſſues, pour mettre dehors les matieres étrangères qui vicient le ſang, juſqu'à produire la maladie dont il s'agit.

Les remèdes que nous employons, renferment des principes si doux & si pacifiques, qu'il ne peut en résulter aucun des inconvéniens, qu'on a vu arriver plus d'une fois dans les traitemens connus jusqu'à présent.

Un autre avantage qu'il y a dans cet art méthodique, c'est que tout le monde peut se traiter soi-même, sans le secours de personne.

Cependant, ceux qui seront en état de faire opérer les frictions par un homme de l'art, peuvent le faire également, sur-tout, s'il y avoit quelque complication dans la maladie, ou que ce fût quelque tempérament délicat qui exigeât des ménagemens; alors ils en sont absolument dispensés.

Cette façon de guérir est commode, en ce que l'on peut se traiter, plus ou moins dans toutes les saisons, moyennant les précautions convenables.

Les moyens curatifs qu'il faut mettre en usage, tant dans l'intérieur que dans l'extérieur, sont aussi commodes qu'agréables & nourrissans, tels que le lait, le nectar de Cypris, ou la liqueur syrotée, pour *l'inté-*

rieur, &c.; l'eau d'Hypocrêne, les bains, pour le dehors.

L'eau pour les frictions étant claire comme le cryſtal, ne tache ni le linge, ni la peau, & n'a aucune odeur.

Ces deux ſpécifiques ont une action ſi douce & ſi pacifique, qu'ils n'expoſent à aucun des inconvéniens des autres méthodes, *tels que les ulcères à la bouche, la ſalivation, la jauniſſe, l'ébranlement des dents, l'enflure du col, quelquefois des convulſions, des tranchées, le flux de ſang, & tant d'autres ſymptomes, qui rebutent les perſonnes les plus intrépides.*

Par conſéquent, on peut faire avec ce traitement, ce qu'on ne pourrait pas faire avec tout autre: voilà auſſi la raiſon pour laquelle nous permettons bien des choſes, que nous ne ferions pas, ſi nous n'étions pas aſſurés de l'action douce & paiſible du remède.

Nous nous garderons bien de dire ici, comme font tous les Docteurs ſans titres, ces prétendus Médicaſtres ſans grades, ou guériſſeurs du tems, qui font pleuvoir des avis, qui nous inondent de leurs beaux con-

ſeils, & accablent les paſſans de leurs généreuſes invitations, à la faveur de leur brillans titres, leſquels affectent de dire hautement, qu'il n'y a point de mercure dans leurs compoſitions, pour ſéduire plus adroitement les eſprits, & profiter de l'aveugle préjugé où l'on a été pendant quelque tems ſur cet article.

La raiſon de cela eſt que tout le monde s'étant permis de traiter cavaliérement la plus terrible de toutes les maladies, on avait fait un ſi grand abus du mercure, qu'on avait employé ſous toutes les formes poſſibles, qu'il ne pouvoit pas manquer d'arriver toutes ſortes d'inconvéniens.

On a fait plus, on a porté l'aveuglement juſqu'à attribuer à l'ouvrage, ou au remède, la faute de l'ouvrier; c'eſt-à-dire, qu'on a attribué au mercure le mal qui provenait de la mauvaiſe application qu'on en avait fait, & de ce que tout le monde ſe mêlait d'en faire uſage, ſans préparatifs & ſans les précautions convenables.

Il en eſt par conſéquent réſulté, ce qu'il

ne pouvait pas manquer d'arriver ; c'eſt-à-dire, des fautes graves, des inconvéniens, des mauvais ſuccès, des abus, des malheurs.

C'eſt depuis ces mal-adreſſes, ces témérités, ou, pour mieux dire, ces brigandages, qu'on a prononcé l'anathême contre le plus efficace & le plus puiſſant de tous les ſpécifiques, ſans réflèchir que le tout provenait des fautes expoſées ci-deſſus.

Cela eſt ſi vrai, que ſi l'on ſuppoſe, pour un moment, que ce minéral ait pu guérir une ſeule fois, depuis deux cents ans qu'il eſt connu, il a dû guérir toujours, étant appliqué à propos.

Une des raiſons encore qui a rendu le traitement inefficace, & quelquefois dangereux, c'eſt qu'on n'a pas ſu en tirer tout le parti qu'on aurait pu.

Le traitement a été inefficace ou infructueux, parce qu'on a employé ce minéral avec des ingrédiens qui l'empêchaient de pénétrer les voies qu'on lui avait deſtinées.

On ſait que toutes les parties graſſes, huileuſes, &c. pénétrent difficilement les petites

iſſues ; il eſt donc arrivé, ce qui ne devait pas manquer d'arriver ; c'eſt-à-dire, que la graiſſe ou térébenthine dans leſquelles on avoit voulu fixer le mercure, ne pouvant pas pénétrer les pores de la peau, encore moins ce minéral, qui eſt bien plus difficile à traverſer d'auſſi petites voies, le traitement était tous les jours manqué, ſoit parce que les pores de quelques individus étaient trop ſerrés, ou que la pommade n'était pas aſſez bien travaillée.

On a fait plus, on a oſé s'en étonner, quand on aurait dû s'y attendre & le prévoir.

On eſt convenu qu'il y avait dans le mercure des parties étrangères & dangereuſes ; cependant on l'employoit en nature, avec ces mêmes parties hétérogènes, & l'on s'étonne des accidens qu'elles produiſent.

On ſait que les préparations qu'on a travaillées depuis, pour le dépouiller de ces mêmes parties funeſtes doivent expoſer à de grands inconvéniens, en les donnant ſous forme sèche : cependant on diſtribue tous les jours ces mêmes ſels, ſous cette forme ; c'eſt-à-dire, en pilules, en poudre, &c.

On fait plus, on a encore le courage de s'étonner lorſque ces préparations, même en guériſſant quelquefois, produiſent de fatals événemens, & font acheter fort cher le bien que, par haſard elles peuvent avoir fait.

Il eſt facile de comprendre que ces ſels actifs, mordans, & quelquefois corroſifs, malgré qu'on ait fait tout ce qu'on a pu, pour les dépouiller de ces parties actives, doivent irriter, agacer les nerfs, ainſi que toutes les parties ſenſibles du corps, & produire tous les déſordres qu'on a vus, & qu'on voit encore tous les jours.

Il eſt aiſé de concevoir que des ſels de cette derniere qualité font ſur les membranes de l'eſtomac, & ſur toutes les parties nerveuſes qu'ils rencontrent, les impreſſions qu'ils doiv nt faire; il n'eſt donc pas étonnant qu'ils agiſſent comme ils doivent agir, & qu'ils opèrent tous les jours les déſordres qu'ils ne peuvent pas manquer d'opérer.

D'après un pareil aveu, il eſt facile de comprendre qu'il entre du mercure dans nos compoſitions, autrement elles ceſſeroient d'être ſpécifiques, & de produire l'efficacité

que ſix luſtres d'expérience nous ont appris à leur reconnoître & à leur attribuer.

Objections.

On objectera, ſans doute, que puiſque nous ſommes convenus qu'il y avait une légère partie de mercure dans nos compoſitions, elle doit être priſe, ſans doute, dans la claſſe des ſels ; & ſi c'eſt une préparation qui nous eſt particulière, elle doit être faite, ſans doute, ſous cette forme.

Nous répondons qu'on y trouve un choix des différens ſels mercuriels du genre de ceux qui ſont connus ; & nous ajoutons en même tems, qu'il entre une autre compoſition de notre fabrique, qui eſt pouſſée juſqu'au dernier degré de perfection, & dont nous n'avons pas encore donné connaiſſance aux Académies ou Facultés.

Mais nous pouvons dire hardiment, que les ſels mercuriels qui s'y trouvent, y ſont en très-petite quantité ; que d'ailleurs, étant noyés dans un ſi grand volume de liquides, ces derniers en châtrent l'action, & en émouſ-

ſent l'activité juſqu'au dernier degré ; par la même raiſon, il eſt phyſiquement impoſſible qu'il puiſſe en réſulter le moindre inconvénient, outre que l'expérience de vingt années le confirme tous les jours.

Revenons à notre premier ſujet, c'eſt-à-dire, à la prévention où l'on a été, & dans laquelle certains eſprits ſont peut-être encore contre le mercure.

La ſeule raiſon que nous ſommes en droit de donner, pour détruire le préjugé qu'il y a encore ſur cet article, c'eſt-à-dire, contre tout ce qui vient du mercure en général, & que la ſeule ignorance, qui a fait tout le mal, a enfanté elle-même ; c'eſt qu'un remede qui guérit depuis deux cents ans, entre les mains des vrais gens de l'art, qui en ont fait un judicieux & prudent emploi, ne peut pas être détruit dans deux jours, par des aveugles qui font gémir les ſages, & qui ne connaiſſant pas le prix de leurs richeſſes & de leur bonheur, font comme les Grenouilles de la Fable, qui demanderent un Roi à Jupiter.

Ce groſſier préjugé a enfanté des maux infinis, par la raiſon que toutes ſortes de gens ſe ſont permis d'exercer la Médecine ; c'eſt-à-dire, la ſcience la plus dangereuſe qui ſoit à la connaiſſance des hommes, puiſqu'elle décide de la vie ou de la mort.

C'eſt depuis cette fatale époque, que chacun s'eſt permis de mettre au jour ſes rêveries, & d'annoncer des compoſitions qui juſqu'alors avoient été dans le mépris ou dans l'oubli, moyennant qu'on en ait changé le nom, la forme & la couleur.

Comme on a voulu profiter du préjugé dans lequel étaient les eſprits du tems à ce ſujet, ils n'ont pas manqué de faire obſerver, avec une affectation ſinguliere & ridicule, qu'il n'y avait point de mercure dans leur compoſition, pour faire ſentir que c'était en cela que conſiſtait leur prétendue efficacité.

On a fait quelque choſe de pire encore, pour faire tomber plus adroitement les eſprits dans leurs pièges, & profiter de leur aveugle prévention contre le mercure, c'eſt que, ſi du nombre de ces prétendus remèdes, il y en avait quelqu'un qui eût quelque mérite, bien

loin de dire qu'il y avait du mercure dans leurs compoſitions, ils ont mis tout l'art poſſible à le cacher, & pour éluder la recherche des Examinateurs.

Pour ne pas répéter ce que nous avons dit ailleurs, c'eſt qu'en ſuppoſant qu'il n'y ait point de mercure dans leurs compoſés, & que ce qu'ils diſent ſoit auſſi vrai qu'il paraît faux; quand l'expérience aura confirmé l'efficacité de leurs prétendus remèdes pendant autant de tems que l'eſt celle du minéral dont il s'agit, nous ſerons enchantés de leur rendre juſtice; par conſéquent, on nous permettra juſqu'alors de nous en tenir à ce que deux ſiècles d'expérience nous ont appris à préférer.

Nous voulons dire, par la même raiſon, que nous ſommes bien éloignés de blâmer l'ouvrage des autres; nous nous bornons à dire qu'ayant toujours fui les voies extrêmes, & cherché de mettre un milieu dans tout, nous avons cru qu'il était plus ſage de faire un choix de ce qu'il y avait de meilleur dans les trois règnes; c'eſt-à-dire, tant dans les végétaux que dans les minéraux, &c. pour en faire un tout qui réunit dans un ſeul point

ce qui eſt épars dans une infinité d'autres.

Il en eſt de ce raiſonnement comme de ce Général d'armée, qui ayant cent bataillons ſous ſon commandement, les ferait combattre l'ennemi l'un après l'autre, ou à dix lieues d'intervalle ; il eſt tout ſimple qu'ils ne produiraient qu'un effet proportionné à leur force ou à leur faibleſſe diviſée & particuliere, tandis que les réuniſſant tous, ils réduiraient une force égale.

Il en eſt de cette comparaiſon, comme de cet Ingénieur ou Phyſicien, qui voudrait faire ſauter une montagne avec la quantité de poudre convenable, qu'on diviſerait à des diſtances trop conſidérables l'une de l'autre ; il eſt tout ſimple de croire que des forces diviſées n'ont qu'une action proportionnée à la quantité de force qu'elles renferment.

Nous avons cru par conſéquent qu'il était de la prudence la plus réfléchie & la mieux raiſonnée, de concilier, dans un ſeul compoſé, ce que l'expérience de trente années nous a appris y avoir de meilleur, dans tous les remèdes connus de ce genre, pour n'en faire qu'un.

On peut dire, d'après ce procédé, que de cent remèdes réputés pour être les plus puissans & les plus efficaces, nous n'en avons fait qu'un, y ajoutant seulement une composition particuliere de notre invention, pour donner plus de force & d'énergie aux autres moyens, qui seuls, n'auraient pas pu suffire pour remplir l'objet qu'on se proposoit.

Par une suite de cette façon d'agir, on peut dire que notre remède, réunissant dans lui seul tout ce qu'il y a de meilleur dans la nature entiere en spécifiques, nous croyons, par ce moyen, avoir acquis le droit de l'appeller le spécifique des spécifiques, ou la quintessence des autres.

Si on doit faire usage du fer & des topiques sur les signes extérieurs de la Maladie des Courtisanes.

Nous avons dit, il y a près de dix ans, dans la premiere édition de l'Essai sur la Maladie de Cythere, que nous la guérissions avec notre Spécifique, sans toucher les symptomes avec aucune espece d'instrument que ce soit,

autant d'après ce principe conçu en ces termes, *ſublatâ causâ, tollitur effectus*, que par ce que notre propre expérience nous l'a appris, dans tous les cas qui ſe ſont préſentés.

Non-ſeulement nous répétons la même choſe aujourd'hui, mais encore nous nous faiſons une gloire & un devoir de le confirmer, afin que ceux qui ſeront à l'avenir dans ce cas, ſe gardent bien de ſe laiſſer toucher par quelque inſtrument, ni par quelque moyen que ce ſoit, par la raiſon que, lorſque le vice eſt à l'intérieur, c'eſt-là qu'il faut porter le remède, à moins qu'il ne fût prouvé, clair comme le jour, que le ſymptome n'eſt que local, & qu'il n'y ait que très-peu d'inſtans qu'il ait été contracté & acquis.

Nous avons encore dit, à l'époque mentionnée ci-deſſus, que *les taches, les ulceres des dartres ſèches, humides, les abſcès de la gale, de la gratelle, de la maladie pédiculaire, les boutons ou abſcès de la petite vérole, les taches de ſcorbut, celles de la ladrerie, de la lèpre, de la rougeole, &c.* & autres ſymptomes des différentes maladies dont ils ſont ſymptomatiques, leſquels gué-

riſſant par les remèdes intérieurs, ſans toucher aux ſignes extérieurs, à titre de topiques ou de ſecours palliatifs; il eſt par conſéquent inutile, & quelquefois dangereux d'y toucher, par la raiſon qu'ils ſe diſſipent, lorſque la cauſe ou le foyer intérieurs ſont détruits, ainſi qu'il a été dit ci-deſſus.

Les ſeules notions de la Phyſique, celles du bon ſens, & les lumieres de la raiſon le prouvent ſans replique, & le perſuadent juſqu'à la conviction.

Il eſt donc fort inutile, bien cruel, & ſouvent dangereux, de mutiler l'humanité juſqu'à lui faire perdre le caractere de ſon ſexe, au point de violer les loix ſévères de la décence, & de faire brèche aux droits rigoureux de la pudeur, par des inſtrumens homicides & meurtriers, qui non-ſeulement rendent l'opération ſouffrante, dure, & quelquefois dangereuſe, mais encore qui font durer la maladie, & qui, par conſéquent, éloignent conſidérablement la guériſon, outre l'augmentation de dépenſes à laquelle ces ſortes d'opérations expoſent les malades.

Par les voies que nous propoſons, non-
ſeulement

ſeulement on évite tous ces inconvéniens, mais encore on abrege le traitement, on évite toutes ces angoiſſes, & on ſe met à couvert de tous les dangers qui n'arrivaient que trop ſouvent, ſur-tout lorſque les malades ſuccombaient à l'opération.

OBSERVATION

SUR UNE MALADIE PARTICULIERE,

Relative au ſujet dont il s'agit.

DANS un accès de miſanthropie, ſans doute de conſéquence, le Déclamateur dont il eſt queſtion, eut un délire ſi ſingulier, que le nombre de ſes gardes eut toutes les peines poſſibles pour le contenir.

Dans le fort de ſon paroxyſme, il voulait être Pape, ou, pour le moins, Cardinal, diſant que perſonne ne pouvait être mieux en état que lui de remplir ces places.

Un moment après, il eut l'ambition biſarre d'être un coq, diſant que c'était le plus fier & le plus beau de tous les animaux.

Comme ſon paroxyſme augmentait tou-

jours de plus en plus, & que ſon cerveau était au comble du dérangement, il prit le parti de faire la guerre aux Médecins, ſans doute parce que ſon mal ne guériſſait pas au gré de ſes deſirs. C'eſt alors qu'il fit paraître un Manifeſte ou Déclaration, ſur une feuille qu'on a eu la charité de lui confier, & d'annoncer ſes intentions.

Il déclare d'abord qu'il prétend, 1.° que tous les Médecins mettent leurs compoſitions ſous ſes yeux, pour décider ſi elles ſont bonnes ou mauvaiſes.

2.° Il entend que tous ceux qui ſont dans ce cas, lui payent un tribut, pour le dédommager de ce que ſa feuille ne lui rend pas pour du tabac, & pour le dédommager de ce qu'on le laiſſe dans l'oubli; au point qu'il la remplit de ce qu'il peut trouver de Lecteurs; mordant comme un enragé, à droite & à gauche, tout ce qu'il peut, juſqu'à déchirer ce qui ſe trouve ſous ſa langue ou ſous ſa redoutable plume, au détriment de ceux qui s'y rencontrent.

On ſe laſſe de lui dire que les Médecins ont le droit de vendre, de faire vendre, débiter,

faire débiter les remedes de leur composition, par-tout où bon leur semble, & que personne ne peut les en empêcher : tel que celui qui vend le bled, le fruit, le vin de son verger, de sa vigne & de son champ, qu'il a labouré ou fait cultiver. Tel est le sentiment du Procureur-Général, & la décision d'un célebre Parlement, qui, sans doute, sont conformes à ceux des Jurisconsultes de l'univers entier : malgré cela, notre Réformateur insiste toujours à soutenir son jugement.

On lui répete encore qu'aucun Tribunal n'a le droit d'examiner les remedes qu'ils ont composés, encore moins de les censurer & & d'oser y toucher.

Après de pareils propos, il se met dans des transports furieux, & prétend faire casser de pareilles décisions.

On a beau lui dire que ces matières n'étant pas de son ressort, ni de sa compétence, il ne devait pas se mêler de choses dans lesquelles il était censé n'avoir aucune connaissance.

Il répond qu'il est universel, & qu'il a la

ſcience innée ou infuſe de toutes choſes, & que ſon vaſte génie n'a point de bornes.

On lui expoſe de nouveau, que le Médecin qui a publié, l'année derniere, une Brochure qui renferme une Méthode nouvelle pour traiter la Maladie de Cythere, a fait inſcrire ſur les regiſtres de l'Académie, qui connaît de ces matieres, les deux compoſitions dont il fait uſage dans ſa Méthode, & que cette Compagnie les a éprouvées pendant tout le tems qu'elle a voulu; qu'après les avoir ſoumiſes à tous les examens & à toutes les expériences qu'elle a deſirés, elle en a fait un rapport des plus avantageux.

On répond par conſéquent, qu'après toutes les épreuves, les examens & les jugemens que ces remedes ont ſubis, malgré que ce ne ſoit pas l'uſage vis-à-vis les Médecins, cependant l'Auteur a bien voulu donner cette ſatisfaction au Public.

On répond, par la même raiſon, après tout ce qui vient d'être expoſé, que notre nouveau Législateur ne pouvait pas exiger qu'on aille ſoumettre à ſon tribunal ce qui avait déjà été ſoumis à d'autres; & par conſéquent

à ceux qui étaient deſtinés à remplir cette fonction.

Notre Hypocondriaque ne veut pas entendre toutes ces raiſons.

On lui répète encore, que ces compoſitions étant conſignées ſur les regiſtres de cette Académie, étaient cenſées être publiques, & par la même raiſon, il était ridicule que l'Auteur les rendît publiques par toute autre voie : notre Miſantrhope ne veut pas entendre ce langage.

On a beau lui répondre que l'Auteur a promis de les publier, dans peu de tems, d'une autre façon; mais craignant qu'on ne les contrefaſſe, qu'on ne les falſifie, qu'on ne les dénature & qu'on n'en faſſe un abus, ainſi qu'on fait tous les jours de tant de bonnes choſes; c'eſt la raiſon pour laquelle il ne veut la confier à ce même Public que lorſqu'elle ſera bien connue par ſes effets, ainſi que bien des Médecins de Paris, &c. ont fait plus d'une fois.

En attendant, le Compoſiteur de ces remedes répète ce qu'il a dit ailleurs, & ce qu'il pratique depuis long-tems; qu'il offre de don-

ner ces compoſitions *gratis* aux pauvres; d'établir des Bureaux dans toutes les Villes du Royaume & des Pays étrangers, pour que chacun puiſſe en profiter.

Malgré toutes ces bonnes raiſons, notre Hypocondriaque ſoutient toujours ſa mauvaiſe opinion, & prétend que ſon cerveau ſoit l'alembic & le tribunal des autres, & ſoutient toujours qu'il doit juger le travail d'autrui.

Tel qu'un nouvel aſtre ou nouveau Prophête, pareil à Confucius, Mahomet ou Noſtradamus, il veut réformer toute la terre, & changer la face de l'univers.

Il fait plus; il entend & prétend que les jugemens de la Faculté, de la Société & de toutes les Compagnies, qui juſqu'à préſent ont rempli cette fonction, aillent en dernier reſſort à lui, & que ſon Bureau ſoit le tribunal unique & général auquel doivent reſſortir tous les autres. *Juſtitias judicabo.*

On entend des petits eſprits ou de mauvais plaiſans qui prétendent que notre nouveau *Cujas* ou *Barthole* n'eſt, dans tout ce qui paraît de ſa part, que le prête-nom, le maſque

ou l'organe dont l'envie & la ridicule jaloufie fe fervent pour manifefter leurs intentions, ou annoncer leurs oracles par la bouche d'un nouveau *Calchas*, tandis que l'efprit malin, qui le fouffle, l'infpire & le fait parler, fe tient caché derriere la tapifferie.

Mais nous lui rendons plus de juftice, & fommes perfuadés que tout ce qui vient de fa part, eft tiré du fonds inépuifable de fes vaftes connaiffances, lorfque fon efprit eft libre & qu'il jouit de toutes fes fonctions; mais depuis qu'il eft dérangé, & qu'il vient de donner des preuves de fon aliénation, nous fommes obligés de penfer tout autrement fur fon compte.

Par conféquent, après de pareils écarts, il eft facile de comprendre que de tels propos ne peuvent venir que d'un cerveau vuide, que d'une tête faible, qui a befoin de faire ufage de l'*ellébore*, fuivant les anciens, ou de l'envoyer aux bains, s'il y a de l'efpoir, fuivant les modernes, ou de lui préparer une loge pour lui faire manger du pain cuit pendant tout le refte de fes jours.

Il eft facile de voir à préfent que ce même

cerveau, qui eſt dans un pareil dérangement, rend excuſable tout ce qui peut en ſortir, & que toutes les groſſieretés qu'il a lâchées contre des gens qui ne lui diſaient ou ne lui faiſaient rien, doivent être regardées comme l'ouvrage d'un eſprit faible & chancelant, qui ne tire plus à conſéquence, & qu'il faut l'abandonner à ceux qu'il voulait réformer, ou le condamner au néant & à l'oubli, d'où ſans doute il doit être ſorti.

Voilà la raiſon pour laquelle nous n'avons plus daigné lui répondre; & ſi nous paſſons outre dans ce moment, c'eſt pour nous juſtifier dans l'eſprit de ceux qui ont été inſtruits des antécédens.



MANIFESTE

De ce qui s'eſt paſſé entre un Académicien d'un Royaume étranger, & l'Auteur de la Méthode nouvelle, ſur la Maladie de Cythere dont il s'agit,

C'EST l'uſage de toutes les perſonnes qui veulent ſe rendre utiles à leurs ſemblables, & faire le bien, d'être perſécutées dans leurs deſſeins.

Il faut qu'elles ſoient auſſi portées qu'elles le ſont à ſuivre leur penchant à ce ſujet, pour dévorer tous les chagrins & toutes les amertumes qu'elles eſſuyent, ou avoir beaucoup de courage, pour pouvoir perſévérer juſqu'à la fin.

L'Expoſant voulant avoir l'agrément d'une Académie étrangere, dans le tems qu'il annonça ſa nouvelle Méthode ſur la Maladie de Cythere, lui fit préſenter, par le Secrétaire de cette Compagnie, la Brochure qui en traite.

La lecture en ayant été faite, on répondit, par la même voie, que l'Académie avait été

flattée de l'attention que l'Auteur avait eue de lui donner ce témoignage d'eſtime & de conſidération ; mais on lui dit en même-tems qu'elle voyait avec quelque peine qu'un Docteur d'une Ecole auſſi illuſtre, & Membre du Collège d'une Ville auſſi célèbre, lui fît un myſtere de ſes découvertes, ajoutant qu'elle l'invitait inſtamment à faire ce ſacrifice pour le bien qui devait en réſulter.

L'Auteur, plutôt pénétré de l'envie de faire le bien, que de ſes propres intérêts, & ſe voyant ſollicité par un aiguillon auſſi ſéduiſant, ſe décida tout de ſuite de faire parvenir ſes compoſitions à cette Compagnie, pour qu'on en fît toutes les épreuves qu'on pouvait deſirer.

Des Commiſſaires ayant été nommés, on en a fait durer les expériences pendant tout le tems qu'on a voulu : enfin, le rapport ayant été fini, nous en fîmes demander un extrait.

La réponſe fut que, n'ayant rien trouvé de bien nouveau dans nos compoſitions, ils ne devaient pas donner un extrait du rapport.

Nous avons répondu, (qu'en ſuppoſant qu'ils fuſſent en droit de nous refuſer cette

piece, pour d'auſſi faibles raiſons, ce dont nous étions Appellans pardevant la Cour, quoique nous ſoyions bien éloignés de le croire, étant, bien plus, perſuadés du contraire) nous étions en état de prouver que tout y était nouveau juſqu'au dernier point.

Nous ajoutons, que toutes les productions de la terre & les drogues qui en réſultent procédant des trois regnes, étaient connues; par conſéquent, que tout ce qu'on devait compoſer ne pouvait être pris que dans ces trois ſources; par la même raiſon, tout ce qu'on devait produire de nouveau aujourd'hui ne pouvant être pris que dans ces trois claſſes; ce ne devait jamais être que l'art de les combiner à propos, dans leurs forces & dans leurs propriétés, qui en faiſait le mérite, & par conſéquent tout le prix de la nouveauté.

Nous obſervons donc, que toutes les compoſitions modernes ne devant être faites que ſur ces principes, & ne pouvant être priſes que dans ces trois ſources, on ne devait pas nous traiter différemment des autres, qu'on approuvait tous les jours ſur les mêmes plans & d'après la même conduite.

Malgré cela, on ne veut pas revenir d'un tel entêtement.

Nous disons que les compositions qu'on a approuvées dans le tems, telles, par exemple, que la thériaque, le diascordium, les confections hiacinthe, alkermès, ainsi que toutes les compositions qui ont été faites avant & après, ne renfermant que des drogues connues depuis long-tems, ce n'était que l'art & l'adresse de les combiner à propos, avec des proportions justes & sages, au point de produire l'effet qu'on se proposait, qui en faisaient le prix & le mérite.

Or l'expérience a prouvé que nos compositions ont produit cet effet, sur une méthode nouvelle; par la même raison, tout y est nouveau, c'est-à-dire, l'art de les composer ou de les combiner à propos, & celui d'en faire usage par ce méchanisme & sous une forme de liqueur qu'on n'avoit pas encore employée jusqu'à présent contre la maladie dont il s'agit, & contre celles qui sont mentionnées dans la Brochure qui en traite; par conséquent nous sommes dans la classe de tous ceux de qui on approuve tous les jours

les compoſitions ; par la même raiſon, nous ne voyons pas pourquoi on nous fait ce refus à nous, tandis qu'on donne tous les jours des extraits en règle à d'autres qui n'ont pas plus d'avantages que nous, ou qui agiſſent ſur les mêmes principes.

Par la même raiſon auſſi, on nous met dans la dure néceſſité de ſoupçonner & de croire que c'eſt par des motifs qui ne ſont pas honnêtes, non-ſeulement parce qu'ils refuſent une choſe juſte, mais encore parce qu'ils privent le Public d'un remede que cette Compagnie dit être efficace, dans ſon approbation, (en ſuppoſant pour un moment le contraire de ce qui eſt, c'eſt-à-dire, que les nôtres le fuſſent) & auquel elle refuſe le rapport, ſur le prétexte que nos compoſitions ne renferment rien de bien nouveau, comme ſi les choſes anciennes n'avaient rien de bon, & qu'il n'y eût que la ſeule nouveauté qui pût renfermer cette qualité ou en avoir le droit excluſif.

La réponſe fut encore, qu'on pouvait lire ce rapport chez le Secrétaire tant qu'on voudrait, mais qu'on ne pouvait pas en donner des extraits, dans la crainte que nous n'établiſſions des dépôts dans leur Ville.

Plusieurs personnes l'ont lu en effet, & le trouvent très-bien ; il est par conséquent beaucoup plus avantageux que ce qu'on trouve dans les délibérations. En un mot, il faut bien croire qu'ils ont des raisons secrètes pour ne pas vouloir donner ce qu'on leur demande, & pour donner ce qu'on ne leur demande pas.

Voici l'Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 5 Mai 1781.

Article VI. *Le Secrétaire de la Société ne donnera aux Possesseurs des remedes qui auront été présentés, que l'extrait du rapport lu dans une des séances de la société.*

Malgré que l'article soit précis, & qu'il ne souffre, comme on voit, aucune difficulté, cette Compagnie trouve pourtant à propos de passer outre les volontés du Législateur, elle qui devrait mettre toute l'attention & l'exactitude possibles pour les faire exécuter.

Ayant fait demander de nouveau ce rapport, on nous répondit encore qu'on le donnerait, à condition que nous n'établirions aucun dépôt dans leur Ville.

Comme nous n'avons pas voulu consentir à cette condition dans le tems, & que nous nous sommes toujours faits une délica-

tesse de promettre ce que nous ne voulions pas tenir, ayant toujours répondu que nous en ferions l'usage qu'il conviendrait, on a dit, dans la suite, qu'on ne pouvait nous donner que des extraits de leurs délibérations à ce sujet.

Par conséquent, ils ne nous ont jamais envoyé d'autres actes de leur part que ces derniers; c'est-à-dire, que nous avons reçu en différens tems deux de ces pieces, qui sont toutes différentes les unes des autres, & qui ne renferment que la moitié de la force & de l'énergie qu'on trouve dans les expressions qu'on voit au susdit rapport.

Quelques personnes s'étant plaint de notre part au Secrétaire, sur ce refus opiniâtre du susdit rapport, ce dernier répondit que c'était l'usage des autres Académies, ainsi qu'on pouvait le vérifier, & que la leur suivait ces usages.

Les mêmes personnes que nous avons employées dans ce tems à cette commission, ayant été demander à plusieurs Membres des autres Académies, si tel était leur usage, sur les examens qu'ils faisaient des remedes ou dé-

couvertes qu'on leur ſoumettait ; ils ont tous répondu, que l'uſage conſtant était parmi eux de donner un extrait collationné en regle des rapports faits, & qu'il n'y avait point d'exemples qu'ils en euſſent jamais refuſé aucun.

RÉFLEXIONS.

D'après ce léger expoſé, il eſt facile de décider que ce refus vient plutôt de quelques vues ſecrètes & particulieres d'intérêts perſonnel, que du bien public ; par la raiſon qu'ayant *dit dans leur rapport & dans leurs délibérations que le remede était bon*, c'était s'oppoſer au bien que pouvait en retirer ce Public, que de ne pas donner à l'Auteur l'acte juridique qui le prouve.

C'eſt porter en même tems un préjudice irréparable & infini à ce dernier, que de lui refuſer ce à quoi le Légiſlateur les oblige.

Il n'eſt pas étonnant alors que les perſonnes judicieuſes & ſenſées ayent trouvé cette conduite injuſte, inconſéquente & peu réfléchie ; c'eſt auſſi la raiſon pour laquelle nous ſerons néceſſités de nous pourvoir devant qui de droit, pour nous faire rendre juſtice.

Il

Il nous en coûtera d'en venir à cette extrémité vis-à-vis de cette Compagnie ; mais comme nous lui avons fait verser la mesure pendant près de trois ans, par tous les actes les plus polis, les plus honnêtes & les plus respectueux qu'il nous a été possible ; c'est la raison pour laquelle nous n'aurons plus aucun regret, & nous la mettrons tout-à-fait dans son tort.

Nous avions déjà reçu de sa part assez de sujets de plaintes & de ressentiment, qui devaient nous dispenser en entier de tous les actes d'honnêtetés que nous lui avons faits ; mais cependant nous n'avons pas voulu suivre son exemple ; nous avons mieux aimé souffrir les mauvais procédés qu'elle a eu à notre égard, & lui laisser le tems & le regret de voir si nous avons été dans le cas de les mériter.

Pour mettre le comble à ses mauvais procédés à notre égard, & épuiser les derniers traits de sa partialite & de son fiel, tandis qu'elle n'en a jamais reçu de nous qui ayent pu l'engager à en agir de la sorte, elle a cependant fait paraître un acte le plus indé-

cent, le plus ridicule & le plus inconſéquent qu'il ſoit poſſible, qui dément tout ce qu'elle a dit dans les précédens, qui l'expoſe à des reproches, à des remords, & lui attire l'indignation des perſonnes qui penſent & qui ſavent apprécier une pareille action.

Conduite irréguliere que la ſuſdite Académie a tenue à notre égard.

Comme les Membres qui compoſent ce Corps ne ſont guères accoutumés à examiner les compoſitions des Médecins, parce que nous croyons être le ſeul d'avoir eu la ſimplicité ou la trop grande franchiſe, d'avoir ſoumis les nôtres à un Tribunal qui n'eſt compoſé que de nos égaux; il n'eſt pas étonnant qu'ils nous ayent traité comme les autres, c'eſt-à-dire, comme les Médicaſtres ou étrangers à la Médecine, qui ſont preſque les ſeuls de ſe ſoumettre à ce Tribunal, & d'y avoir recours dans pareilles circonſtances.

C'eſt auſſi la raiſon pour laquelle ils ont craint que nous ne puiſſions abuſer de leur rapport, quoiqu'il ne ſoit que le rédigé de notre propre ouvrage, qu'ils ſe ſont

appropriés, comme s'il leur appartenoit de droit.

Mais ils ont ſans doute oublié, qu'ayant à notre particulier tous les droits qu'ils peuvent avoir en commun, nous ſommes bien éloignés de leur demander la moindre choſe pour nous, n'en ayant pas beſoin ; ce n'a été ſeulement que pour ſatisſaire les préjugés du Public, & pour répondre aux inſtantes invitations de cette Compagnie, lorſque nous lui avons ſoumis nos compoſitions, & que nous lui avons demandé le ſuſdit rapport, qui eſt intervenu de leur examen.

Trente ans d'expérience nous ayant mis en état de mieux connaître le prix & le mérite de nos compoſitions que perſonne autre, nous ſommes cenſés avoir acquis le droit de les apprécier également mieux qu'aucun de ceux qui peuvent les avoir examinées pendant le tems qu'ils ont voulu, & qui ſe regardent dans tout comme des êtres infaillibles, quoiqu'il y ait conſidérablement à rabattre de l'opinion qu'ils ont ſur leur compte, d'avec celle que les perſonnes ſenſées en ont.

Par la même raiſon, depuis qu'ils nous

ont forcés, par leur conduite, à les ſuſpecter au ſujet de la partialité qu'ils ont miſe dans les jugemens qu'ils ont portés à notre égard, nous les prions d'être perſuadés que perſonne n'eſt moins jaloux que nous de leurs ſuffrages, & nous leur déclarons dès aujourd'hui que nous les regardons comme ſuſpects à notre égard; par conſéquent, que nous appellons de toutes leurs déciſions au tribunal des ſeules Facultés qui ſont nos vraies meres-nourrices, dont les Membres aſſemblés ſont nos vrais Juges naturels & légitimes; regardant tous les autres comme des champignons qui vivent aux dépens du tronc ſur lequel ils ont pris naiſſance.

Nous déclarons encore appel aux vrais Phyſiciens, & aux perſonnes judicieuſes & ſenſées qui ont ſu nous rendre juſtice, & qui ayant ſu leur façon d'agir à notre égard, ont ſu la leur rendre également.

Nous leur annonçons encore, que puiſqu'ils n'ont pas eu plus d'égards pour nous, que pour les étrangers à la Médecine, & qu'ils nous ont confondus avec eux dans une occaſion où ils auraient dû nous traiter diffé-

remment, nous ſommes bien aiſes de leur apprendre que nous déclarons encore appel *de la déciſion pitoyable & ridicule dans laquelle ils diſent qu'une choſe eſt bonne, ingénieuſement imaginée, & qu'elle doit produire de bons effets, tandis que, dans une autre occaſion, ils diſent le contraire. Quelle inconſéquence !*

Dans quel aviliſſement l'eſprit humain ne s'abaiſſe-t-il pas dans certains individus, lorſque les paſſions, telles que l'envie, la vanité, l'amour-propre, la vengeance ou le ſordide intérêt les dirigent !

Nous ajoutons que, lorſque quelqu'un d'entre eux ſe ſera diſtingué comme nous,

1°. Dans le Journal de Médecine, par des obſervations auſſi intéreſſantes que celles qui y ont paru dans ſon tems, que bien des Auteurs ont trouvées dignes d'être placées dans leurs ouvrages, & de figurer dans les anecdotes de Médecine.

2.° Par un ouvrage de ſix cents pages, qu'ils n'ont pas pu s'empêcher eux-mêmes d'admirer, de louer & d'approuver glorieuſement.

3°. Lorſqu'ils auront inventé & publié des

compoſitions qu'ils ont approuvées & déſapprouvées tout enſemble, par une inconſéquence des plus ſingulieres, des plus ridicules, de leur part, & qui leur ſont très-ordinaires.

4.° Lorſqu'ils auront, comme nous, inventé un méchaniſme pour des bains hydrauliques particuliers, inconnus juſqu'à préſent, qu'une Société Royale & la Faculté de Médecine de Paris ont approuvés.

5.° Lorſqu'ils auront imaginé une compoſition pour faire exfolier la pierre animale dans la veſſie, comme nous.

6.° Lorſqu'ils auront trouvé le moyen de faire des pierres artificielles pour les pays où il n'y en a pas, ou qu'on ne peut ſe les procurer qu'à grands frais, ainſi que nous.

7.° Lorſqu'ils auront fait différens autres ouvrages de la plus grande utilité, tous glorieuſement approuvés par les Juges de la choſe, comme celui qu'ils outragent.

Enfin, lorſque quelqu'un d'eux aura quitté une place lucrative & honorable, pour aller, au péril de ſes jours, expoſer cent fois ſa vie

pour faire cesser la peste en 1769, à Marseille, & sauver cette malheureuse Ville du danger où elle était depuis quelque tems, pour l'arracher des bras d'une furie qui les conduisait à la mort ; c'est alors qu'on décidera s'il mérite d'être traité comme on l'a fait, & de le mettre dans une place qui les couvre de honte.

Si quelqu'un de ces redoutables Sénateurs, (qui voudraient envahir toute la terre) peut se flatter d'avoir rendu autant de services que nous, & sur-tout d'avoir sauvé cent mille ames dont la Ville de Marseille est composée, qui allaient être la proie de la cruelle Parque ; qu'il se montre, & qu'il prouve qu'il en ait fait autant ; & si celui qui a méprisé la mort, & exposé mille fois ses jours pour conserver ceux de ses semblables, mérite d'être traité d'une façon aussi indigne ; lorsqu'ils devraient se joindre en corps pour le couronner de lauriers, & lui élever des statues, s'ils étaient aussi inspirés que lui de l'amour de sa patrie, & s'ils étaient en état de sentir le prix d'un pareil service, rendu dans une époque où dix mille personnes avaient déjà péri en six mois

de tems, pendant lesquels tous les Officiers de Santé avaient déjà payé le tribut fatal.

Mais, ils ne savent se réunir que pour lâcher des actes flétrissans, & qui ne tendent qu'à humilier leurs semblables. Qu'ils cherchent à prouver, s'ils peuvent, qu'ils ayent abandonné leur bien-être & leur repos, pour voler au secours d'une Ville où plus d'un millier d'Officiers de Santé avaient déjà péri, & dont un semblable sort paraissait le menacer.

Que ces grands Orateurs, à l'ombre de leur prétendue gloire, acquise à petits frais ou à leur aise, produisent des titres de ce genre, ou qu'ils cessent de vouloir ternir l'honneur de ceux dont ils devraient imiter l'exemple, au lieu de chercher à les flétrir & à les décourager dans les services qu'ils sont encore dans le cas de rendre à l'Etat.

Les traces des cicatrices qu'il porte encore sur lui du tribut qu'il a payé à cette mémorable époque, & les actes authentiques qui sont consignés dans les archives, sont des titres ineffaçables, qui prouveront à la postérité la vraie gloire dont il s'est couvert, & qui, parlant en sa faveur, feront toujours rou-

gir de honte & de confuſion les lâches paraſites qui cherchaient envain à la lui ravir, & à l'humilier, lorſqu'ils devraient faire tous leurs efforts pour l'imiter ou pour l'égaler, s'ils ne pouvaient pas le ſurpaſſer.

Il eſt dit, dans leurs ſtatuts, que lorſqu'ils auront connaiſſance des ſervices que les Médecins auront rendus à l'Etat, qu'ils ſe ſeront diſtingués par quelques belles actions, ils feront des repréſentations au Miniſtère pour qu'ils en ſoient récompenſés : cependant ils ont bien eu connaiſſance un grand nombre de fois de ce que M. L. a fait ceſſer en 1769 la peſte à Marſeille, & tant d'autres choſes; mais ils ſe ſont bien gardés de faire aucune remontrance pour lui à ce ſujet.

Il eſt encore dit, dans ces ſtatuts, que lorſque quelque Médecin ou Phyſicien aura fait quelque ouvrage eſtimable, ou quelque invention utile au Public, non-ſeulement ils en donneront connaiſſance au Gouvernement, pour les en faire récompenſer, mais encore ils ſeront obligés d'en faire mention dans les volumes qu'ils doivent faire paraître toutes les années.

Ils ſavent bien que M. L. en a fait un du plus grand mérite, qui conſiſte à l'hiſtoire de la derniere peſte de 1769 à Marſeille, qu'ils ont gardé pendant près de trois ans dans leurs Bureaux pour l'approbation, & qu'ils n'ont pas pu s'empêcher d'approuver de la façon la plus honorable & la plus glorieuſe; mais en ont-ils jamais dit un mot dans leurs volumes, qui ne ſont remplis que d'eux-mêmes?

Ils ſavent bien que M. L. a inventé un moyen phyſique de la plus grande utilité, pour corriger les vices de l'air & de l'atmoſphère, du pays qu'on habite, puiſqu'ils l'ont eux-mêmes encore glorieuſement approuvé; mais en ont-ils jamais fait mention dans leurs volumes?

Ils n'ignorent pas que le même a inventé deux Spécifiques, & une Méthode nouvelle pour détruire le virus d'une des plus terribles maladies qui ſoient connues, qu'ils ont en partie approuvés, diſant qu'ils ſont bons, ingénieuſement imaginés, qu'ils doivent produire de bons effets; & ils les ont en partie déſapprouvés, parce qu'ils prétendent qu'ils ne ſont pas aſſez nouveaux, quoiqu'on leur

défie d'avoir jamais rien vu de ſemblable ; c'eſt cependant la raiſon pour laquelle ils n'ont jamais rien fait pour lui que du mal.

Ces Meſſieurs ont tant de goût pour la nouveauté, & s'y ſont tellement livrés avec paſſion, qu'ils l'ont émouſſée au point qu'il leur faut des choſes extraordinaires pour les ſatiſfaire, autrement ils n'en font pas de cas : voilà les jugemens de ces Juges intègres, de ces Catons irréprochables, de ces Socrates modernes, qui ſe regardent comme des êtres infaillibles, quoiqu'ils donnent tous les jours des preuves du contraire.

MÉTHODE NOUVELLE.

ORDRE méthodique qu'il faut ſuivre dans le traitement réuni, c'eſt-à-dire, quand on joint les remèdes internes aux externes.

ON commencera par une ſaignée au bras, ſi on apperçoit qu'il y ait des ſignes qui l'exigent, tels que l'inflammation à quelque partie, le mal de tête, l'inſomnie, des mal-aiſes,

des peines à marcher, à refpirer, ou autres de cette efpèce.

On s'en abftiendra abfolument, s'il y avoit enflure, fièvre habituelle, toux, crachats de fang, dégoût, ou autres de ce genre. Deux jours après, on purgera, fi la langue eft blanche, jaune, qu'il y ait un goût dépravé dans la bouche, un éloignement pour le manger, ou autres fignes qui annoncent un dérangement dans les digeftions; connoïffance que l'ufage acquiert.

Ces préparatifs ayant été mis une fois en ufage, deux jours après, on prendra tous les matins, à jeun, une chopine de lait de vache ou de brebis, fi on peut les fupporter, autrement on ufera de celui de chèvre.

Au défaut, on prendra, matin & foir, un bouillon de veau & d'agneau, fait avec l'endive & la laitue.

Si le mal eft ancien, qu'il y ait des ulceres dans les chairs, carie dans les os, ou des tumeurs dans les articulations, comme des ankilofes, exoftofes, &c. ou des fignes inflammatoires, tels que phymofis, paraphymofis, &c. alors il convient de faire prendre douze ou

quinze bains domeſtiques, tièdes, pour relâcher les nerfs, & les tirer de la tenſion dans laquelle ils doivent être.

On doit les prendre également pour délayer le ſang, lui donner de l'humide, de la détrempe, le tirer de l'acrimonie & de la ſécheresse dans leſquelles il doit ſe trouver.

Le premier bain ſera de demi-heure, les autres ſeront d'une heure chaque; après leſquels on prendra un bouillon, comme c'eſt l'uſage.

Les bains étant finis, (ſi les ſignes inflammatoires que nous venons de déſigner, ou autres ſemblables les ont exigés) on paſſera à l'uſage de la liqueur ſyrotée, déſignée ſous le nom de *Nectar de Cypris*, qu'on prendra une heure avant le lait, ou les bouillons, ſi ce premier ne peut pas avoir lieu.

La boiſſon ſyrotée a été miſe ſous la forme la plus agréable qu'il a été poſſible, tant au goût qu'à la vue, pour la rendre ſupportable aux organes de la déglutition, qui doivent lui donner paſſage.

Le lendemain, on employera en frictions la liqueur blanche, dite *Eau d'Hypocréne*, ſur

toutes les parties du corps, excepté le ventre & la tête.

On fera durer ces frictions pendant une heure entiere, jusqu'à ce que ces mêmes parties & les mains soient seches. C'est devant le feu & dans un appartement chaud qu'on les fera en hiver, (observant de ne pas sortir le matin & le soir, ainsi que pendant la journée, quand il fera bien froid) & dans une chaleur modérée pendant les autres saisons. Ce sera le matin en se levant, ou le soir avant que de se coucher, qu'on fera ce frottement, avec l'attention de ne pas souper ce soir, ou de faire ce repas trois ou quatre heures avant cette opération.

Le jour qu'on fera les frictions, on ne prendra point le syrop, & quand on prendra ce dernier, on ne fera point de frottement.

Par conséquent, on suivra cette marche alternative pendant tout le cours du traitement. On observera de se purger de huit jours en huit jours.



Formule qu'on ſuivra à cet effet, & qu'on pourra augmenter ou diminuer ſuivant l'âge, le ſexe, le tempérament & la ſaiſon.

Deux gros follicules ſéné; rhubarbe, une dragme & demie; fleur de pêcher, deux pincées; extrait de caſſe, demi-once; manne, onces.

Uſage du Spécifique pour l'intérieur.

La priſe de ſyrop ſera d'une cuillerée matin & ſoir, pour les perſonnes qui paſſeront vingt ans. On donnera la moitié de la doſe pour ceux qui ſeront au-deſſus de dix.

La doſe du ſoir ſera entre le dîner & le ſouper, afin qu'elle trouve l'eſtomac libre.

Pour l'extérieur.

La premiere doſe de l'Eau d'Hypocrêne, pour friction, ſera d'une once, ou d'une cuillerée ordinaire.

On l'augmentera ſucceſſivement juſqu'à quatre, pas davantage, & l'on continuera ainſi juſqu'à entiere guériſon, pour l'âge adulte.

Ce ſera une once, ou une cuillerée ſeulement, juſqu'à entiere guériſon, pour les perſonnes qui ſeront au-deſſous de dix ans.

On prendra pour tiſane ordinaire une décoction d'orge avec la régliſſe, pour en flatter le goût, & afin de le rendre plus potable.

Régime qu'il faut garder dans le traitement.

La conduite qu'il convient de tenir, conſiſte à s'abſtenir de tout ce qui eſt de haut goût, provenant du ſel, poivre, épiceries, les boiſſons chaudes, telles que le café, le punch, tout ce qui agace les nerfs & incendie le ſang.

La ſoupe graſſe, au lait, au beurre ou au jaune d'œuf, le bouilli, le rôti, le poiſſon au gras, les œufs & le laitage tiendront lieu de nourriture. Nous prévenons d'avance que ces règles générales ſont ſuſceptibles de modification, ſuivant les différens cas, les tempéramens, l'âge, le ſexe, les circonſtances & les ſaiſons.

C'eſt pourquoi nous conſeillons aux perſonnes qui deſireront ſuivre cette méthode, de vouloir bien prendre les avis néceſſaires ſur ces différens points, avant de rien entreprendre,

prendre, afin qu'on n'attribue pas au remede & à la méthode, les fautes qui pourront survenir, du manque d'éclairciſſement & de précaution.

Nous offrons ce ſervice tant aux perſonnes préſentes qu'aux abſentes, ainſi que nous l'avons dit ailleurs.

Comme l'eau pour les frictions eſt auſſi blanche que le cryſtal, & qu'elle n'a ni odeur, ni couleur qui puiſſe déplaire, (ainſi qu'il en eſt de la pommade mercurielle) elle ne laiſſe aucune teinture ſur le linge, & pas la moindre odeur ſur le corps; de façon qu'on peut aller au ſpectacle, & dans les aſſemblées, ſans craindre que perſonne puiſſe s'en appercevoir.

Motifs qui ont donné lieu à cette Méthode.

Plus un mal eſt commun & facile à contracter, tel que celui dont il s'agit ici, plus on doit s'empreſſer d'y porter remede.

Il paroît qu'on a fait des efforts étonnans pour remplir cet objet; mais il s'en faut pourtant de beaucoup qu'on ſoit parvenu au point néceſſaire & deſiré.

C'eſt pour concourir à ce but, & tâcher de délivrer les eſprits de la perplexité où ils doivent être, ſur le grand nombre de moyens connus à cet effet, que nous nous ſommes propoſés de publier la méthode ſuivante.

Une foule de ſinges, (qui a la témérité d'exercer un état auſſi critique & auſſi dangereux que celui des Médecins) s'étant emparée de cette partie de leur domaine, a pouſſé l'effronterie, non-ſeulement juſqu'à en faire les fonctions, mais encore à s'approprier leurs découvertes.

C'eſt donc pour tous ces motifs que nous nous ſommes mis en état de réparer une partie des déſordres qui en ſont réſultés, & de diminuer en même-tems le nombre des victimes qu'un pareil excès doit avoir fait.

On trouve, dans ce moyen, un traitement doux, commode, agréable, le moins diſpendieux de tous, & le plus efficace.

Sur le grand nombre des remedes qui ont été préconiſés, dans l'eſpace de quelques années, contre la maladie dont il s'agit, nous pouvons avancer en toute aſſurance, qu'il n'en eſt point d'auſſi puiſſant que celui que nous annonçons aujourd'hui.

Nous prions les perſonnes qui voudront s'en convaincre, d'avoir recours aux imprimés qu'on trouve à ce ſujet, & nous laiſſons à l'expérience, prudemment exécutée, le droit de le prouver.

Il nous ſuffit, pour le préſent, de dire que l'Auteur de cette Méthode eſt Membre du Collège d'une des plus grandes Villes de la France & de l'Europe, dont on trouvera le nom dans l'Ouvrage que nous annonçons : que l'art, qui en dirige le traitement, a obtenu l'approbation d'une Faculté Royale de Médecine, & l'agrément de MM. les Lieutenans-Généraux de Police de toutes les Villes qui en ont eu connoiſſance.

Quoiqu'on ſache que les grades de l'Auteur ſoient des titres qui le diſpenſent d'avoir recours à aucun tribunal de Médecine, pour publier ſes compoſitions, cependant il a bien voulu les conſigner ſur les regiſtres de la Société Royale de Médecine de Paris, afin de prouver à toute la terre qu'il ſe fait une gloire de ſe rendre utile à l'humanité ſouffrante, & qu'il n'avoit rien de caché pour elle.

AVIS.

Si c'eſt un mal de trop exalter un remede, de ne pas mettre de juſtes bornes à ſes propriétés, & de lui donner plus de vertus qu'il n'en renferme, il en réſulteroit également un autre plus grand encore, de garder le ſilence ſur celles que tous les Praticiens enſemble lui attribuent.

C'eſt ſur ces principes que nous croyons devoir avertir que les parties mercurielles que ce Spécifique renferme (avec un grand nombre d'autres ingrédiens) étant purifiées juſqu'au point que nous l'avons fait, le conſtituent, de droit & de fait, un des plus puiſſans contrevers qui ayent paru.

Vertus particulieres des ſuſdites Compoſitions.

Elles ſont propres à détruire les écrouelles, connues ſous le nom d'humeurs froides, contre leſquelles on n'a pu oppoſer juſqu'à préſent que de très-foibles ſecours & d'inutiles efforts.

Les Médecins ſavent également que les mêmes principes en font un véritable ſpécifique contre la gale, les dartres véroliques & autres de ce genre.

Les Praticiens modernes en font le vrai ſpécifique de la rage, cette redoutable maladie, de laquelle le Gouvernement & les Médecins s'occupent férieuſement, depuis quelque tems, ainſi de toutes les maladies de la peau, qui ſont des ſymptômes de la vérole

Ces mêmes Praticiens ſeront les garans de tout ce que nous avançons ici : nous nous en rapportons aveuglément à leur déciſion, s'ils ſont de bonne-foi & que la partialité n'entre pour rien dans leurs jugemens.

Vertus générales.

Nous pourrions bien expoſer un grand nombre d'autres propriétés qu'il renferme, telles que celles d'être ſudorifiques, déſobſtruans, diurétiques & une infinité d'autres qu'elles poſſedent ; mais, comme elles ſont communes à un grand nombre d'autres remedes, nous nous bornons ſeulement à celles qui ſont ſpécifiques pour les maladies déſignées ci-devant.

Par conféquent, nous nous garderons bien de lui en donner d'autres que celles qui font reçues & adoptées par les Juges naturels de tout ce qui eft de ce reffort.

En n'attaquant le mal que par une feule voie, comme on a fait jufqu'à préfent, il n'eft pas étonnant que la guérifon ait été manquée la plupart du tems.

Mais, en l'affiégeant par dehors & par dedans, & par toutes les voies poffibles avec le fpécifique, il eft phyfiquement impoffible que le virus puiffe réfifter, quelque invétéré qu'il foit, & que le même inconvénient puiffe avoir lieu : l'expérience en fera le Juge.

Conditions pour la Vente.

La remife fera de dix pour cent à ceux qui fe chargeront des envois, ou qui en feront mettre l'annonce tous les quinze jours fur les feuilles publiques, & de cinq, à ceux qui ne feront chargés que du feul débit ou détail.

Prix des Liqueurs.

Le prix du Nectar de Cypris eft de 6 l. la

bouteille de chopine. Celui de l'eau d'Hypocrêne eſt la même choſe.

Nombre de Bouteilles qu'il faut pour la guériſon.

D'ordinaire quatre bouteilles de chaque qualité ſuffiſent pour la guériſon entiere, ce qui revient à un Louis & demi ou deux tout au plus.

Cependant on ne peut pas en fixer abſolument le nombre exact, parce que ce ſera la qualité & l'ancienneté des ſymptômes, qui le décideront.

Par conſéquent, on fera uſage de l'une & l'autre liqueur juſqu'à entiere guériſon.

Les perſonnes qui auront recours à cette méthode, ſont priées d'affranchir leurs lettres.

On trouve les imprimés qui traitent de cette maladie avec quelque étendue, aux Bureaux établis pour la vente des ſuſdites compoſitions.

C'eſt ſous la direction de l'Auteur, & pour ſon compte, que ces entrepôts ſont établis.

Ceux qui voudront le conſulter, peuvent s'adreſſer aux Bureaux ci-deſſus, ou ſe faire

diriger par les Médecins qui auront leur confiance, pourvu qu'ils ne s'écartent pas du traitement qui sera prescrit dans un autre imprimé fait exprès.

AVIS

Sur une Contrefaçon qu'on a voulu faire de nos Spécifiques.

NOUS sommes bien aises de prévenir les esprits qu'en 1783, à Londres, comme dans bien d'autres Villes, un *quidam* chez qui nous avions mis un dépôt de nos Spécifiques, ne se contentant pas de la remise avantageuse que nous lui faisions, se permit de faire courir des imprimés dans les rues, pour annoncer nos liqueurs sous les mêmes dénominations que nous leur avons données dans le tems, & sous un nom d'ailleurs approchant du nôtre.

L'Académie de la même Ville, qui connaît de ces matieres, & qui avait déjà approuvé nos remedes, ainsi qu'il paraît par les copies que nous en avons fait paraître,

& par le rapport des Commiſſaires, que bien des perſonnes ont lu, ſans faire attention à ce qu'elle avait déjà fait, c'eſt-à-dire, à ſon approbation, qui approuve & déſapprouve en même tems leſdites compoſitions, fit paraître un Manifeſte, ou Liſte de remedes provenans de quelques Empyriques qu'elle condamnoit, au nombre deſquels elle comprend ceux qu'on venait d'annoncer par des feuilles particulieres, parce qu'elle a ſans doute cru qu'elles provenaient de notre part; d'autant plus que ces remedes avaient des noms ſemblables à ceux que nous leur avions donnés.

A préſent, il s'agit de ſavoir ſes intentions à ce ſujet, c'eſt-à-dire, ſi cette Compagnie a cru que c'étaient nos compoſitions qu'on annonçait, & que c'était de notre part que cela ſe faiſait; c'eſt une choſe : ſi elle a cru que tout cela ſe faiſait ſans notre participation, c'en eſt une autre.

Dans le premier cas, nous la remercions de ce qu'elle nous a mis au rang des Empyriques, & de ce qu'elle a approuvé dans un tems ce qu'elle a déſapprouvé dans un autre.

Si elle l'a fait dans la croyance qu'on avait abusé de notre confiance, & que c'était un vrai larcin commis à notre insçu, nous l'en remercions ; mais, dans l'un & l'autre cas, elle ne devoit rien faire, suivant les bonnes regles, sans nous entendre, pour savoir si c'était de notre part, ou non, que cela se faisait.

Dans tous les pays du monde, on ne juge pas les gens, ou les actes qui sont censés venir de leur part, sans leur en donner connaissance. Cette Compagnie croit être en droit de violer les regles, & de tyranniser les gens au gré de sa mauvaise humeur ou de ses caprices ; mais elle doit bien savoir qu'il y a des Tribunaux pour la juger elle-même, s'il y en a pour nous.

En attendant que le Public soit instruit de cet accident, & qu'il prenne garde aux entreprises de l'envie & de la cupidité, nous la remercions sincèrement de ce qu'elle a eu l'honnêteté de nous mettre, dans ses Décrétales, au rang des Empyriques ou étrangers à la Médecine, sans faire attention qu'en nous manquant aussi essentiellement, elle se

manque à elle-même, c'eſt-à-dire, à un de ſes ſemblables, qui a les mêmes qualités, le même rang dans l'Etat, les mêmes droits, & tous les attributs que peuvent avoir chacun de ſes Membres en particulier : par conſéquent, ce qu'elle croit faire rejaillir ſur nous, retombe ſur elle en Corps, ou ſur chacun des Membres qui la compoſent en particulier.

S'il ne s'agiſſait que de lâcher des apoſtrophes, & de manquer groſſierement aux gens, nous le ſaurions faire, comme elle, & la mettre par conſéquent en parallèle avec des corps ſans tête dont on voit tant de modeles : mais nous nous garderons bien de ſuivre ſon exemple, & de nous abaiſſer jusqu'à ce point. Tant pis pour ceux qui ſe manquent auſſi eſſentiellement à eux-mêmes ; le tems nous vengera de tout.

Quant à ce qu'elle déſapprouve dans un jour ce qu'elle a approuvé dans un autre, c'eſt ſans doute l'effet d'une petite diſtraction de ſa part, ou l'ouvrage d'un eſprit inconſéquent, qui ſe reſſent des imperfections de ſon eſpèce, des altérations que ſouffrent l'eſprit & le corps humain, dans certains

tems, & qui ſe connaiſſent dans tous les ouvrages qui en émanent.

Il faut être ſans doute bien inconſéquent, pour dire, dans un écrit qui doit ſervir de jugement & de regle aux autres, qu'un remede eſt ingénieuſement imaginé, qu'il eſt bon, & doit produire de bons effets, tandis que ce même écrit finit par dire qu'il le déſapprouve, attendu (dit-elle) qu'il n'y a rien de nouveau, puiſque tous les Apothicaires les ont dans leurs magaſins, & que tous les Médecins les preſcrivent, ajoutant encore qu'il y a des drogues qui peuvent être trop actives.

RÉPONSE.

Deux mots de réponſe vont confondre cette belle ſentence. 1.° Si les compoſitions ſont ingénieuſement imaginées, & qu'elles doivent produire de bons effets, elles ſont donc bonnes : ſi elles ſont bonnes, pourquoi les déſapprouver?

2.° Il n'y a rien de nouveau dans ces compoſitions, puiſque tous les Apothicaires les ont dans leurs Pharmacies; par conſéquent,

voilà un nouveau ſujet de réprobation, parce qu'il n'y a que la nouveauté qui ait des graces, des charmes & des appas pour cette Compagnie.

3.° Nous ajoutons à notre tour : ſi les Apothicaires ont, dans tous leurs magaſins, les drogues que renferment nos compoſitions, & que tous les Médecins les preſcrivent depuis long-tems, c'eſt donc une preuve qu'elles ſont bonnes; parce que les Apothicaires ſont cenſés ne tenir que de bonnes drogues, & les Médecins ne preſcrire que des remedes également bons; parce que les mauvais, les Pharmaciens ne les conſervent pas, & les Médecins ſe gardent bien de les preſcrire.

4.° En ſuppoſant pour un moment (ce qui n'eſt pas) qu'il y eût, dans nos compoſitions, des drogues un peu trop actives, d'abord que leur activité eſt noyée dans une grande quantité de liquides, ces derniers doivent en châtirer ou en émouſſer l'action, au point qu'il eſt impoſſible qu'elles puiſſent produire l'effet qu'on leur ſuppoſe gratuitement.

5.° Nous répondons encore, que ce qu'il peut y avoir d'agiſſant, eſt comme un ſur

cent, c'eſt-à-dire, ſi peu de choſe, qu'étant noyées, ainſi que nous l'avons dit, dans une quantité d'humide, tels que l'acide du citron dans la limonade, l'émétique ou l'antimoine en lavage, le ſublimé dans l'eau, tel qu'on le donnait dernierement, l'eau de chaux, &c. il eſt impoſſible que le remede ait la moindre activité, ſur-tout l'eau en friction.

D'ailleurs, l'expérience de trente années nous ayant mis à portée d'en connaître les effets, nous ſommes cenſés être mieux en état que perſonne de décider la queſtion. Par notre qualité de juges dans la choſe, & d'hommes gradués, devant être regardés comme incapables de rien dire qui ne ſoit vrai, nous devons être crus ſur notre parole.

Ce qu'il y a de remarquable dans les déciſions de cette Compagnie, c'eſt qu'elle ſe décide plutôt en faveur des particuliers, ou étrangers à la Médecine, qu'en faveur de ſes Confreres, ſur-tout dans cette matiere.

Quoique nous ayons toute la peine poſſible pour les croire capables de pareille choſe, on nous l'a aſſuré de tant de façons, que nous avons été bien embarraſſés, quand nous avons

été obligés de porter notre jugement ſur ce point.

Tout ce qu'il y a de bien certain, (c'eſt que leur opiniâtreté ou entêtement à nous refuſer conſtamment, pendant trois ou quatre ans, un extrait du rapport qui a été fait ſur cette matiere, & les offres ou propoſitions qu'on nous a faites, dans le tems, de nous donner ce rapport, ſi nous promettions de ne point établir de dépôt dans leur ville de Londres) ſont une forte preuve de ce que nous venons d'avancer, & ſemblent juſtifier les motifs qu'on leur prête à ce ſujet.

FIN.

APPROBATIONS.

APPROBATION DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PROVENCE.

NOUS soussigné, Médecin Royal, Professeur en Médecine de la Faculté de cette Ville, certifions avoir lu le Manuscrit qui a pour titre : *Essai sur la maladie de Cythere*, dans lequel nous n'avons rien trouvé qui n'en doive faire desirer l'impression. A Aix, ce 16 Septembre 1779. Signé, GOIRAND.

Vu le Manuscrit ci-dessus & le Certificat du sieur Goirand, Médecin du Roi & Professeur en Médecine en notre Université, nous permettons l'impression des susdits Manuscrit & Certificat. Fait au Bureau de Police, à Aix, ce 16 Septembre 1779. REDOUTIER, *C. D. L. G. D. P.*

APPROBATION

De l'Académie Impériale et Royale des Sciences de **.

Extrait des Regiſtres, *du* 3 *Mars* 1781.

L'Académie Impériale & Royale ayant entendu la lecture du rapport fait par les Commiſſaires nommés à cet effet, pour examiner les Préparations de M. Laugier, Docteur en Médecine de l'Univerſité de Montpellier, Membre & Profeſſeur du Collège de Marſeille, appellées par lui *Eau d'Hyppocrêne* & *Nectar de Cypris*, a arrêté, conformément aux concluſions des ſuſdits rapports, que ces deux compoſitions, l'une employée à l'extérieur, & l'autre à l'intérieur du corps, étaient judicieuſement faites, tant dans leur combinaiſon, que dans l'art de les appliquer à propos, en ce qu'aſſiégeant le virus par dehors & par dedans, c'eſt le moyen le plus sûr de

ne pas manquer le traitement, & de combattre le mal avec ſuccès.

Nous concluons donc que ces remedes doivent opérer la guériſon d'une façon commode, agréable & très-efficace. En foi de quoi j'ai donné le préſent verbal. Signé à l'original, DES ROCHES, *Secrétaire perpétuel.*

APPROBATION

DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE MÉDECINE.

Extrait des Regiſtres de la Société Royale, ou Délibération de ladite Société, conforme aux concluſions des rapports lus dans les ſéances des 19 Octobre 1782, *&* 17 *Février* 1783.

LA Société Royale de Médecine ayant entendu la lecture des rapports faits par les Commiſſaires qu'elle avoit nommés, pour examiner les Préparations de M. Laugier, Docteur en Médecine de l'Univerſité de Montpellier, Membre & Profeſſeur du Collège de Marſeille, appellées par lui *Eau d'Hypocréne* & *Nectar*

de Cypris, a arrêté, conformément aux conclusions des susdits rapports, que ces deux compositions étaient ingénieusement imaginées, & qu'elles devaient produire de bons effets, sous la direction des Médecins habiles qui sauront en connaître le prix, & les appliquer à propos. En foi de quoi j'ai donné le présent verbal. Signé à l'original, VICQ-D'AZYR, *Secrétaire perpétuel.*

APPROBATIONS
DES CENSEURS.

J'AI lu, par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux, un Manuscrit qui a pour titre : *Nouvelle découverte pour l'humanité*, ou *Essai sur la Maladie de Cythere, par M. Laugier, Docteur en Médecine, Membre & Professeur du Collège de Marseille*; dans lequel je n'ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression.

A Paris le 10 Septembre 1783. MISSA, *Docteur Régent de la Faculté de Médecine de Paris.*

AUTRE APPROBATION.

J'AI lu, par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux, le Manuscrit qui a pour titre : *Présens des Courtisanes*, ou *Galanteries de Cythere* ; par M. Laugier Membre & Professeur du Collège de Marseille; & je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression.

A Paris, ce 1784.

RAULIN, Fils.

PRIVILEGE GÉNÉRAL.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE, à nos amés & féaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans-Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra : SALUT. Notre amé le sieur LAUGIER, Docteur en Médecine, Nous a fait exposer qu'il desireroit faire imprimer & donner au Public ses Œuvres, contenant, *Essais sur les fievres malignes pestilentielles*, *Recherches sur les propriétés de l'air*, &c. s'il Nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilege à ce nécessaires. A ces causes, voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons permis & permettons de faire imprimer lesdits Ouvrages, autant de fois que bon lui semblera, & de les vendre, faire vendre par tout notre Royaume. Voulons qu'il jouisse de l'effet du présent

Privilege, pour lui & ses hoirs, à perpétuité, pourvu qu'il ne le rétrocede à personne ; & si cependant il jugeoit à propos d'en faire une cession, l'acte qui la contiendra sera enregistré en la Chambre Syndicale de Paris, à peine de nullité, tant du Privilege que de la cession ; & alors, par le fait seul de la cession enregistrée, la durée du présent Privilege sera réduite à la vie de l'Exposant, ou à celle de dix années, à compter de ce jour, si l'Exposaut décede avant l'expiration desdites dix années ; le tout conformément aux articles IV & V de l'Arrêt du Conseil du 30 Août 1777, portant Réglement sur la durée des Privileges en Librairie. Faisons défenses à tous Imprimeurs, Libraires & autres personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance ; comme aussi d'imprimer ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter, ni contrefaire lesdits Ouvrages, sous quelque prétexte que ce puisse être, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ou de celui qui le représentera, à peine de saisie & de confiscation des Exemplaires contrefaits, de six mille livres d'amende, qui ne pourra être modérée pour la premiere fois ; de pareille amende & de déchéance d'état, en cas de récidive, & de tous dépens, dommages & intérêts, conformément à l'Arrêt du Conseil du 30 Août 1777, concernant les contrefaçons. A la charge que ces présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles ; que l'impression desdits Ouvrages sera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en beau papier & beaux caracteres, conformément aux Réglemens de la Librairie, à peine de déchéance dudit Privilege ; qu'avant de l'exposer en vente, le manuscrit qui aura servi de copie à l'impression desdits Ouvrages sera remis, dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier, Garde des Sceaux de France, le sieur HUE DE MIROMENIL, Commandeur de nos Ordres ; qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre

Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier de France, le ſieur DE MAUPEOU, & un dans celle dudit ſieur HUE DE MIROMENIL. Le tout à peine de nullité des préſentes, du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Expoſant & ſes hoirs pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des préſentes, qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin deſdits Ouvrages, ſoit tenue pour duement ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conſeillers-Secrétaires, foi ſoit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huiſſier ſur ce requis, de faire, pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant clameur de Haro, Charte Normande & Lettres à ce contraires. Car tel eſt notre plaiſir. Donné à Paris, le treizieme jour d'Août, l'an de Grace mil ſept cent quatre-vingt-trois, & de notre Regne le dixieme. Par le Roi en ſon Conſeil, LE BEGUE.

Regiſtré ſur le Regiſtre XXI de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N.° 2909, Fol. 943, conformément aux diſpoſitions énoncées dans le préſent Privilege, & à la charge de remettre à ladite Chambre les huit Exemplaires preſcrits par l'article CVIII du Réglement de 1723. A Paris, ce 23 Septembre 1783.

VALLEYRE jeune, Adjoint.

DE L'IMPRIMERIE DE GRANGÉ. 1785.